



Assemblée générale

Vingt-quatrième session extraordinaire

Documents officiels

1re séance plénière

Lundi 26 juin 2000, à 10 heures

Genève

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président provisoire, chef de la délégation de Namibie

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement pour tous dans la mondialisation ».

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

(A/S-24/6)

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-24/6, qui contient une lettre adressée par le Secré-

taire général au Président de l'Assemblée générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que 35 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur stipule que l'Assemblée générale, au début de chaque session nommera, sur proposition du Président, une Commis-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sion de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres.

Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations du Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs devrait se composer des mêmes membres que ceux de la cinquante-quatrième session ordinaire, en l'occurrence, l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Bolivie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Philippines, le Togo et la Trinité-et-Tobago.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 13 mars 2000, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Le Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire recommande que la vingt-quatrième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session ordinaire, M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire le Président de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à M. Theo-Ben Gurirab et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Gurirab assume la présidence.

Allocution de M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue pour cette vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tout d'abord, je désire remercier mon Premier Ministre, M. Hage G. Geingob de la République de Namibie d'avoir présidé à l'ouverture de cette séance, avant mon élection à la présidence. Je lui en suis très reconnaissant et je ferai de mon mieux pour mener cette session à une conclusion heureuse.

Avant le début de la session, nous avons eu l'honneur de bénéficier de la présence de deux éminents dirigeants mondiaux : M. Adolf Ogi, Président de la Confédération suisse, et M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark. Nous sommes extrêmement ravis de leur présence, et en particulier des déclarations pesées qu'ils ont faites avant le début de cette session extraordinaire cruciale.

Nous nous souvenons avec reconnaissance de l'hospitalité généreuse du Gouvernement et du peuple danois et des grands efforts qu'ils ont faits afin d'assurer l'excellent résultat final du Sommet de Copenhague en 1995.

Nos remerciements sincères s'adressent tout autant au Gouvernement et au peuple de la Confédération suisse, et en particulier à son Président, pour l'aimable invitation qui nous a été adressée pour que cette session extraordinaire se tienne à Genève. Il est bon de souligner qu'un nombre considérable de délégations ici présentes ont bénéficié de l'aide généreuse du Gouvernement suisse qui leur a permis d'assister à cette conférence. Au nom de tous, nous tenons à exprimer notre gratitude et notre bonheur devant cette bonne volonté.

En cette journée du 26 juin nous commémorons deux journées importantes : la Journée internationale contre l'abus et le trafic des drogues et la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. J'ai préparé des messages pour marquer ces deux événements.

Genève a toujours été et continue d'être un lieu idéal pour les conférences. Aujourd'hui, en ce nouveau millénaire, nous sommes venus dans cette belle ville

historique pour affronter l'un des défis les plus urgents de notre époque. Ce défi consiste à donner une place centrale aux besoins des gens dans l'ordre du jour mondial pour la paix, le développement et la démocratie. Nous sommes ici pour nous mettre d'accord sur des solutions réelles aux graves problèmes que connaissent les gens dans le monde réel.

Dans la recherche de ces solutions, nous devons examiner le passé mais, chose plus importante, nous devons nous mettre d'accord sur un plan d'action futur qui regroupe les gouvernements, les communautés d'affaires, les parlements, les organisations non gouvernementales et la société civile au sein d'un partenariat constructif qui permettra une action commune. Il faut, à ce stade, une volonté politique, des ressources et des efforts soutenus pour que la mondialisation économique s'engage sur une nouvelle voie qui donnera dans le partenariat une place privilégiée à l'élimination de la pauvreté, au plein emploi et à la prospérité partagée. Ainsi, tous les habitants de la planète pourront participer avec optimisme à cet avenir.

Aujourd'hui, le principal défi que doit relever l'humanité consiste à faire face à la formidable force de la mondialisation. On dit que des millions de personnes dans le monde sont favorables à la mondialisation et que des millions d'autres la craignent. Le monde a besoin d'une mondialisation dotée d'une tête, d'un cœur et d'un visage humain. Les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les nombreux représentants du monde entier qui ont participé en 1995 au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague ont vu venir cette crise de la mondialisation, et, dans le bilan des valeurs et de la conscience, ont accordé une place d'honneur à l'équité et à la justice sociale aux côtés des pertes et profits et du produit intérieur brut. Ils se sont efforcés d'établir un équilibre entre le pouvoir des forces du marché, qui engendrent technologies, connaissances et prospérité, et la réalité affligeante d'une répartition des profits de plus en plus faussée, avec les dangers que cela comporte.

Nous devons assurer cette lourde responsabilité alors que nous venons ici pour mieux comprendre cette situation et y apporter des améliorations. L'avenir doit être prometteur et profitable pour toute l'humanité. Des millions de personnes, en particulier celles se trouvant dans les pays en développement, en doutent à l'heure actuelle. Il n'est donc pas surprenant de constater que la mondialisation est remise en question. Ces derniers mois, de Seattle à Washington, en passant par Davos,

les actes ont parlé plus fort que les mots. Nous avons tous été témoins d'affrontements, et il pourrait s'agir d'un premier avertissement.

En 1995, les signataires de Copenhague ont mis au point une vaste stratégie englobant une action nationale, régionale et internationale visant à mettre fin à la marginalisation et à l'injustice. Ils ont promis de définir des objectifs dans le temps en matière de réduction de la pauvreté, de promotion de l'égalité entre les sexes, de plein-emploi, et d'accès universel à l'enseignement et aux soins de santé primaires. Les dirigeants du monde se sont engagés à contribuer à l'accélération des progrès des pays les moins avancés et à augmenter les ressources destinées à l'aide publique au développement. Depuis lors, plusieurs programmes et initiatives qui méritent d'être relevés ont été lancés au niveau national. Mais, nous savons tous que, dans l'ensemble, de nombreux pays en développement ont encore pris du retard. L'insécurité économique nourrit l'insécurité sociale, ce qui se traduit en une misère humaine intolérable.

Notre tâche cette semaine et au-delà consiste à consolider les fermes bases du consensus qui avaient été jetées à Copenhague et à respecter le contrat social qui y avait été adopté il y a cinq ans. Pour ce faire, nous devons réunir toutes les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du contrat social à hauteur des besoins des populations. Je veux parler ici non seulement des subventions pour le développement mais aussi des domaines critiques de l'action gouvernementale, comme l'annulation de la dette, les investissements productifs, les mesures visant à décourager les spéculations financières ou l'adoption de mesures fermes en vue d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires qui entraînent encore des déséquilibres dans le développement des pays les moins avancés. Toutes ces mesures doivent être prises à l'unisson et sur une base durable, faute de quoi ce qui est donné d'une main par l'aide au développement sera repris de l'autre, comme cela a souvent été le cas.

Le récent Sommet du Sud, qui a eu lieu à La Havane (Cuba), a rappelé l'importance des relations commerciales et économiques Sud-Nord et demandé que ces recommandations et propositions soient prises au sérieux à la réunion de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui a eu lieu récemment, ainsi qu'à la prochaine réunion du Groupe des Huit et, tout particulièrement, au Sommet du Millénaire. Cet appel a de nouveau été lancé à la réunion des

ministres du Groupe des Quinze, qui s'est tenue récemment au Caire (Égypte), et les mêmes préoccupations ont été exprimées à cette occasion.

L'indicateur le plus souvent cité pour démontrer que le développement social n'occupe pas encore une véritable place dans l'ordre du jour international est le déclin de l'aide publique au développement, qui s'est poursuivi depuis Copenhague, où l'objectif de 0,7 % du produit national brut avait été réaffirmé. Plusieurs pays européens ont atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé, et d'autres évoluent dans la même direction. Cependant, il est difficile de comprendre pourquoi les pays riches ne tiennent pas cette promesse. Il s'agit là d'un recul décevant, et je ne peux qu'espérer un changement d'attitude à l'avenir.

Le fardeau de la dette du tiers monde est, en fait, plus écrasant que l'absence d'aide. Ainsi, un certain nombre de pays africains sont obligés d'allouer davantage de fonds au service de la dette qu'à l'éducation et à la santé réunies. Qui plus est, une grande partie de cette dette a été contractée par des régimes non démocratiques qui ont été encouragés et appuyés par certains pays industrialisés. Pire encore, ces dictatures ont reçu davantage d'aide et de coopération que les gouvernements engagés sur la voie de la démocratie et de la réforme dans l'Afrique d'aujourd'hui. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été lancée en 1996 mais seuls quatre ou cinq des 33 candidats ont été retenus. Certains dirigeants des pays industrialisés se plaignent parfois du fardeau que les dépenses déficitaires feront peser sur leurs enfants. Pourquoi, alors, cette indifférence face à l'hypothèque écrasante imposée aux futures générations dans des pays appauvris?

Le secteur privé pourrait faire – et a d'ailleurs fait – davantage que le secteur public pour allouer des ressources au développement sous forme d'investissements et de création d'entreprises communes. Malheureusement, seule une fraction de ces ressources prend la forme de partenariats d'affaires productifs à long terme, et très peu va aux pays en développement qui en ont le plus besoin. La plus grande partie des ressources allouées au cours de ces dernières années a pris la forme de capitaux instables à court terme.

Pour leur part, les organismes et programmes des Nations Unies ont poursuivi, en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, leur travail indispensable sur le terrain, sauvant

ainsi des vies et aidant à la reconstruction et au développement. Nous entendrons ultérieurement ce qu'ils ont à dire.

Si le commerce est la solution pour remplacer l'aide, il devrait s'ensuivre qu'il est indispensable de prévoir des réductions tarifaires et de renforcer les systèmes de préférences commerciales. La plupart des pays en développement sont tributaires des produits de base pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation. Leurs secteurs économiques primaires sont l'agriculture et les textiles qui sont précisément les domaines que plusieurs pays industrialisés défendent féroce­ment. Il n'y aurait pas de moyen plus efficace pour les pays industrialisés de démontrer leur attachement au développement social que d'appliquer un traitement différentiel et spécial aux exportations des pays en développement. Nous pouvons certes, dire qu'il est aussi injuste qu'inutile de poursuivre une forme de libéralisation économique qui force les jeunes pays en développement à ouvrir leurs marchés tout en excluant les seuls biens et services qu'ils peuvent offrir.

De nouvelles lois commerciales et des initiatives d'annulation de la dette ont été récemment adoptées par les principaux pays industrialisés et nous accueillons avec satisfaction cette mesure salutaire qui devrait permettre de faire avancer les choses dans la bonne direction. Il faut admettre qu'il y a à présent deux manières de procéder. Les pays en développement eux-mêmes doivent s'engager plus fermement à entreprendre des réformes politiques, économiques et juridiques et à avoir des gouvernements qui sont tenus de rendre des comptes. Sinon, les incidences de la marginalisation se feront sentir encore plus durement et ce seront les groupes défavorisés et les secteurs les plus vulnérables de la société qui en seront victimes. Nous n'avons aucune raison d'être arrogants ou pessimistes lorsque, dans le cas de l'Afrique par exemple, la guerre, la mort et les difficultés économiques privent actuellement des millions de nos concitoyens des moyens de subsistance et leur enlèvent toute dignité humaine.

Par ailleurs, les pays qui ont eu la chance de bénéficier d'une industrialisation précoce et qui se trouvent donc aujourd'hui dans une position idéale pour recueillir les bénéfices immenses de la mondialisation devraient reconnaître et assumer à l'égard des moins fortunés les responsabilités qui vont de pair avec leur situation plus favorable.

La session extraordinaire de Genève constitue un maillon essentiel de la chaîne qui, partant d'un passé mouvementé, doit conduire, en septembre prochain, au Sommet du Millénaire de New York et à la réunion de haut niveau sur le financement pour le développement qui est prévue en 2001. Il ne fait aucun doute que l'ONU et les institutions de Bretton Woods doivent collaborer plus étroitement pour financer le développement. Des préparatifs soigneux et complets seront nécessaires pour assurer le succès de cette réunion de haut niveau qui doit avoir lieu l'an prochain.

Je voudrais à ce stade, aborder un autre domaine d'intérêt commun : le cadre des traités multilatéraux. La plupart des progrès sociaux réalisés au cours des 50 dernières années et plus ont été étayés par un ensemble de traités multilatéraux. Sur plus de 500 traités multilatéraux qui ont été déposés auprès du Secrétaire général, un grand nombre traitent précisément de questions socioéconomiques. Je m'associe à l'appel d'urgence que le Secrétaire général a lancé aux États qui n'ont toujours pas signé ou ratifié plusieurs de ces traités pour qu'ils le fassent dans les plus brefs délais. Je rends hommage, à cet égard au Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise de demander aux États qui se sont engagés à adhérer à ces traités mais qui manquent peut-être des ressources nécessaires pour les signer ou les ratifier, de lui faire part des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Pour ce faire, le Secrétaire général a demandé au système des Nations Unies, y compris aux bureaux extérieurs, d'aider les États concernés à honorer leurs obligations au titre de la Charte de notre Organisation dans ce domaine vital. Le Sommet du Millénaire offrira aux dirigeants du monde la meilleure occasion possible d'ancrer fermement leur engagement collectif dans la primauté du droit. Les parlements du monde devraient eux-mêmes jouer un rôle catalyseur actif et efficace dans cette noble entreprise.

Je voudrais, pour terminer, dire un mot sur ce qui a été fait dans le passé et ce que nous devons faire à l'avenir. Il y a un peu plus de deux semaines, certains d'entre nous qui sont présents dans cette salle assistaient à New York à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée sur les droits des femmes, le renforcement de leur pouvoir d'action et la parité entre les sexes. Il est évident pour tous ceux qui ont entendu les 207 interventions faites en plénière ou qui ont participé aux négociations concernant le document final sur les mesures et initiatives futures pour mettre en oeuvre

la Déclaration et le Programme d'action de Beijing que les questions examinées en relation avec les 12 domaines critiques définis en 1995 sont étroitement liées et souvent identiques aux questions relatives au développement social que nous devons examiner ici.

Lors de la session extraordinaire Beijing + 5, nous avons convenu qu'il était nécessaire d'adopter des politiques et des stratégies pour résoudre les problèmes des femmes vivant dans la pauvreté, les doter de moyens d'action économique et de les faire participer à toutes les questions humaines. N'allons-nous pas parler des mêmes préoccupations lorsque nous allons évaluer dans quelle mesure les gouvernements ont mis en oeuvre les 12 engagements et le Programme d'action de réduction de la pauvreté, de plein emploi et d'intégration des femmes et des hommes dans la société qui a été adopté à Copenhague en 1995? La promotion d'un développement social durable aidera à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'instauration de l'égalité, à l'éradication de la pauvreté et à surmonter les disparités, les inégalités et les injustices qui existent dans le monde actuel, notamment pour les femmes.

Il ne faut pas oublier le sort tragique des enfants dans le monde. Leur désespoir est encore exacerbé par l'effondrement de la famille et les horreurs du crime organisé et de l'enrôlement des enfants soldats. Si ces objectifs sont atteints, nous pourrions enfin dire qu'une transformation radicale est en cours. J'espère sincèrement que cela sera possible. Mettons-nous à la tâche.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos remarques très éloquentes et judicieuses.

Il faut bien reconnaître que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 était en avance sur son temps. Les événements qui sont survenus depuis ont confirmé un principe clef qui, à mon avis, peut se résumer à deux axiomes qui sont étroitement liés. Premièrement, pour que la croissance économique soit durable et qu'elle bénéficie au plus grand nombre, il faut investir dans les personnes, dans leur santé, leur éducation et leur sécurité. Deuxièmement, pour aussi essentielle qu'elle soit, la croissance ne garantit pas à elle seule que la plupart des habitants d'un pays auront la possibilité de vivre dans la dignité et de s'épanouir. Une société saine est une société qui prend soin de tous

ses membres et qui leur donne la possibilité de participer à la prise des décisions qui influent sur leurs vies.

Personne ne doit faire l'objet de discrimination. Personne ne doit être forcé de se conformer à une culture officielle ou se voir privé du droit de s'associer à d'autres pour défendre une identité ou des intérêts particuliers.

En bref, le bien-être économique et le bien-être social ne vont pas l'un sans l'autre. Sans la prospérité économique, aucun pays ne peut satisfaire à tous les besoins sociaux de ses citoyens. Et aucun pays ne peut être considéré comme réellement prospère, tant qu'un grand nombre de ses citoyens sont laissés à eux-mêmes pour lutter contre l'ignorance, le dénuement et la maladie. De même, aucun pays ne peut atteindre la prospérité en subordonnant toutes les préoccupations sociales à la réalisation de quelques objectifs quantitatifs. Ce qui importe, en dernier ressort, c'est la qualité de la vie, qui dépend en grande partie du sentiment qu'une personne éprouve d'avoir véritablement sa place dans sa société.

Ces conclusions s'appliquent autant aux pays riches qu'aux pays pauvres, mais elles revêtent une importance particulière dans le cadre du débat mondial sur le développement. L'Organisation des Nations Unies les préconise depuis des années, et elles sont maintenant plus largement acceptées par d'autres organisations multilatérales.

Ce n'est certainement pas un hasard si cet après-midi même, je présenterai un nouveau rapport intitulé « Un monde meilleur pour tous ». Les coauteurs de ce rapport sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation pour la coopération et le développement économique et, bien sûr, l'Organisation des Nations Unies. Pour la toute première fois dans l'histoire, les quatre principales organisations internationales qui s'occupent du développement ont examiné ensemble les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs adoptés à l'échelle internationale afin de réduire l'extrême pauvreté, et se sont entendues sur la façon d'avancer dans cette voie.

Nous approchons du Sommet du Millénaire qui aura lieu à New York en septembre. Il s'agira du plus grand rassemblement de chefs d'État ou de gouvernement jamais connu. Si l'esprit de Copenhague peut être maintenu à Genève, j'ai bon espoir qu'il sera renforcé encore davantage à New York.

Dans le rapport que j'ai présenté pour examen lors du Sommet, j'ai beaucoup mis l'accent sur les objectifs sociaux. J'estime qu'ils ne doivent pas être considérés comme secondaires, mais comme faisant partie intégrante de la lutte contre la pauvreté dans le monde entier. Si l'on veut régler les problèmes sociaux partout dans le monde, la société dans son ensemble devra fonctionner adéquatement; si l'on ne règle pas ces problèmes, la société ne fonctionnera pas bien et la pauvreté ne pourra pas être vaincue.

Dans 15 ans, y aura-t-il encore des dizaines de millions d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école? Des dizaines de millions de jeunes, filles et garçons, seront-ils toujours exclus du marché de l'emploi? De jeunes enfants et des femmes enceintes mourront-ils encore chaque minute à cause du paludisme ou d'autres maladies que l'on peut éviter? Y aura-t-il encore des jeunes qui contracteront et propageront le VIH parce qu'ils ne savent pas comment il se transmet et comment s'en protéger? Les traitements contre le sida seront-ils encore inabornables pour les gens qui en souffrent dans les pays en développement? Y aura-t-il encore des régions entières du monde, et même de grands groupes dans les sociétés les plus riches, qui seront condamnés à vivre en marge de l'économie mondiale? La plupart des habitants du monde en développement seront-ils encore tenus à l'écart du nouvel univers des téléphones portables et de l'Internet, tandis que le monde industrialisé, avec seulement quelques enclaves dans le Sud, avancera à une vitesse fulgurante grâce d'autres technologies encore plus nouvelles dont personne ici n'a encore entendu parler? Et bon nombre de sociétés seront-elles encore polarisées en fonction de l'ethnie, de la race ou de la classe, et sujettes à des explosions de haine et de violence?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, nous ne pourrions pas dire de façon convaincante que nous gagnons la bataille contre la misère humaine même si, comme je l'espère sincèrement, nous réussissons à réduire de moitié le nombre de personnes qui subsistent avec un dollar par jour ou moins.

Voilà ce qui m'amène à aborder la question des ressources. Vous avez absolument raison, Monsieur le Président, de soulever cette question, qui sera traitée dans ses dimensions les plus larges l'an prochain, lors de la réunion mondiale prévue sur le financement du développement. Il est tout à fait naturel que les pays pauvres du monde, qui ont si peu de ressources, se

tourment vers les pays riches pour obtenir de l'aide. Bon nombre de ces pays riches ont de graves problèmes sociaux. Mais aucun d'entre eux ne peut rester indifférent aux conditions sociales dans lesquelles vivent tant d'habitants des pays pauvres. Une misère aussi extrême est une insulte à toute l'humanité. Si les pauvres n'ont pas la possibilité d'assurer leur subsistance, nous sommes tous appauvris; et nous avons le pouvoir d'offrir à tous cette possibilité.

Je l'ai dit dans mon rapport du millénaire, et je le redit ici : les pays riches ont un rôle indispensable à jouer en ouvrant davantage leurs marchés, en offrant un allègement de la dette plus important et plus rapide, et en apportant une aide au développement accrue et mieux ciblée. Mais ces changements sont peu susceptibles de se produire, ou d'apporter beaucoup d'avantages réels, si les dirigeants et les peuples des pays en développement ne sont pas véritablement déterminés à mobiliser leurs propres ressources, surtout leurs ressources humaines, pour régler leurs propres problèmes sociaux. La demande visant à obtenir des ressources additionnelles, par le biais de l'allègement de la dette et d'une aide accrue au développement, peut être formulée de façon convaincante lorsqu'il est évident que ces ressources seront effectivement utilisées pour offrir des services sociaux aux plus pauvres. Mais il est vraiment difficile de formuler cette demande lorsque l'on a des raisons de croire que les ressources additionnelles pourraient être utilisées pour acheter des armes, ou pour améliorer le niveau de vie d'une élite déjà privilégiée.

De même, des marchés plus ouverts ne seront bénéfiques qu'aux pays qui sont en mesure de les approvisionner à des prix concurrentiels avec des biens que les gens veulent acheter. Autrement dit, aux pays qui, grâce à une bonne gouvernance et à des politiques économiques saines, ont créé un climat propice aux investissements, tant intérieurs qu'extérieurs. Ceux qui sont ravagés par les conflits ou freinés par des règlements inutiles, ou pillés par des fonctionnaires qui n'ont de compte à rendre à personne, ne bénéficieront pas beaucoup de l'aide économique, quelle qu'en soit la forme.

Je voudrais pour terminer dire combien je suis heureux que cette session se tienne maintenant. Il n'aurait pas pu y avoir de moment plus opportun pour se pencher sur les véritables problèmes sociaux auxquels l'humanité doit faire face, et sur les meilleurs moyens de les régler. Je vous souhaite une session très

sérieuse et très productive. J'attends avec impatience vos conclusions, et j'espère qu'elles influenceront à leur tour sur les débats du Sommet du Millénaire qui se tiendra à New York en septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-24/2 et Add. 1 et 2) (Parties I à III)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres que le rapport du Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale fait l'objet du document A/S-24/ et Add. 1 et 2 (Parties I à III)

Je donne la parole au Président du Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Cristián Maquiera du Chili.

M. Maquiera (Chili), Président du Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*parle en espagnol*) : Il est de mon devoir de présenter le rapport du Comité préparatoire dont le travail, achevé la semaine dernière, a été le fondement du processus dans lequel nous nous engageons actuellement à cette session de l'Assemblée générale.

Le Comité préparatoire a tenu deux séances de fond et fourni les bases d'un accord qui devrait ressortir de cette session extraordinaire. Sur la base des accords de Copenhague, des 10 engagements en particulier, le Comité préparatoire a rédigé un projet de texte qui doit être adopté par l'Assemblée générale au cours de cette session extraordinaire. Celui-ci se compose principalement d'une déclaration politique, d'un chapitre sur la révision des accords de Copenhague, et d'actions et d'initiatives supplémentaires en vue de l'application des engagements du Sommet mondial pour le développement social. Bien que la majeure partie des deux premiers textes – la déclaration politique et la révision du document – ait été entièrement négociée, la dernière ait fait l'objet d'un accord. Nous devons toutefois présenter vers la fin de cette semaine l'accord définitif sur les nouvelles initiatives en vue de l'application des résultats obtenus à Copenhague.

En ma qualité de Président du Comité préparatoire, je voudrais remercier le Bureau – les Ambassadeurs Gorita, Richelle, Baali et Asadi – pour leur contribution ainsi que le Secrétariat. Dans le rituel de l'Organisation des Nations Unies, quand il s'agit d'entamer une phase pendant qu'on en achève une autre, les travaux du Comité préparatoire ont été couronnés de beaucoup de succès.

Je voudrais exprimer quelques espoirs personnels au sujet des prochains travaux de cette semaine et à l'égard de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Je n'ai aucun doute que dans cette salle et à l'extérieur de celle-ci, il y a plusieurs personnes qui ont perdu leur foi dans les institutions qui régissent l'économie mondiale. À mon avis, cette perte de foi est plutôt due au fait qu'au cours des dernières décennies, nous avons continué de vivre dans un monde de plus en plus inégal, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux.

Nous, les représentants qui participons à cette session extraordinaire, avons une responsabilité particulière parce que nous vivons des moments d'un grand intérêt pour l'Organisation des Nations Unies. En toute franchise et sincérité, nous devons conclure que l'Organisation se trouve à la croisée des chemins, parce que le fameux « Défi de Seattle » de l'année dernière n'est pas uniquement un défi aux institutions de Bretton Woods, c'est aussi un défi lancé à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle démontre une fois de plus son utilité, sa pertinence et qu'elle revienne à la poursuite de ses principes et de ses objectifs qui sont, essentiellement, de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Il existe 1,3 milliard de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et près de 2 milliards qui n'ont aucun autre espoir que celui qui leur est offert par les différents organes des Nations Unies.

Je voudrais dire que l'Organisation des Nations Unies ne dispose peut-être pas des instruments dont jouissent d'autres institutions, mais qu'elle dispose, en revanche, de quelque chose qui fait défaut aux autres : la légitimité qu'elle tient de la participation universelle et du mandat universel dont elle a été investie par la Charte. C'est la seule institution qui jouit d'un mandat suffisamment large pour réussir à examiner conjointement les questions relatives au travail, à la société, au développement économique, à l'environnement, au développement social et d'autres questions. L'Organisation des Nations Unies est l'unique institution capable d'établir cet équilibre. Ainsi, dans une

certaine mesure, tous les efforts partiels prennent fin et sont achevés ici.

En conclusion, la question centrale de la mondialisation à laquelle nous avons été renvoyés si souvent ne réside pas tellement dans ses progrès et avantages techniques, qui sont parfaitement connus de nous tous, mais dans l'absence totale de règles objectives pour régir la mondialisation afin d'exploiter ses bienfaits et d'en limiter les effets négatifs. En plus d'une occasion, il a été dit que la mondialisation déterminera d'elle-même ses propres règles, mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi, parce que les règles de la mondialisation profitent à ceux qui bénéficient du processus et non à ceux qui souffrent de ses effets négatifs.

Par conséquent, il est évident qu'il y a un besoin d'entamer un processus d'élaboration de ces règles. Ce processus commence ici. Dans une certaine mesure, il a commencé à Copenhague en 1995 et se poursuit cette semaine. On a fait grand cas de la convergence des questions économiques et sociales, qui devrait peut-être constituer la première règle et la pierre angulaire de la mondialisation. Je pense que le but que nous devons réaliser afin de quitter cette session avec un sentiment de fierté et de satisfaction, c'est d'intégrer les normes sociales à l'essence de la doctrine de la mondialisation. Cette tâche, qui paraît si facile, représente en fait un effort considérable visant à assurer l'équité et la justice dans la répartition des gains.

De plus, il ne s'agit pas ici d'une conférence qui traite du rapport Nord-Sud. Il ne s'agit pas non plus de l'une de ces conférences où une série d'engagements sont pris pour marquer des points. La démarche créée à Copenhague est l'une au cours desquelles les avantages et engagements sont partagés. Les engagements qui profitent au Nord ne fonctionneront pas s'ils ne profitent pas également au Sud. Par conséquent, mon espoir pour cette session est contenu dans l'une de mes vieilles chansons préférées de rock-and-roll : « On ne peut pas toujours avoir ce qu'on veut ». Il est pourtant absolument essentiel que cette session extraordinaire nous offre ce dont nous avons besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est reconnaissante au Président du Comité préparatoire, ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part aux travaux du Comité, des efforts déployés pour donner un bon départ à cette session extraordinaire.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision I : A/S-24/2

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les Membres à se pencher sur le projet de décision I, recommandé par le Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire au paragraphe 42 de son rapport, figurant dans le document A/S-24/2.

Le projet de décision I est intitulé « Dispositions concernant l'organisation de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision I ?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale sur les recommandations du Comité préparatoire, les modalités suivantes s'appliqueront à la vingt-quatrième session extraordinaire.

Les Vice-Présidents de la vingt-quatrième session extraordinaire seront les mêmes que ceux que la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les Vice-Présidents de la cinquante-quatrième session ordinaire sont les États Membres ci-après : Algérie, Bolivie, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Iraq, Islande, Lituanie, Monaco, Nigéria, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Tadjikistan et Thaïlande.

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces États Vice-Présidents de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions de la vingt-quatrième session extraordinaire, les Présidents des grandes commissions de la cinquante-quatrième session ordinaire assureront les mêmes fonctions à la session extraordinaire.

Les Présidents des grandes commissions à la cinquante-quatrième session ordinaire sont les suivants : le Président de la Première Commission, M. Raimundo González (Chili); le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Sotirios Zackheos (Chypre); le Président de la Deuxième Commission, M. Roble Olhaye (Djibouti); le Président de la Troisième Commission, M. Vladimir Galuška (République tchèque); la Présidente de la Cinquième Commission, Mme Penny Wensley (Australie), et le Président de la Sixième Commission, M. Phakiso Mochochoko (Lesotho).

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces représentants Présidents des grandes commissions à la vingt-quatrième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Troisième Commission, son président m'a informé qu'il avait nommé Mme Mónica Martínez, de l'Équateur, Vice-Présidente de la Troisième Commission. Elle exercera, en son absence, les fonctions de présidente de la Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En adoptant les recommandations du Comité préparatoire, l'Assemblée a créé un comité plénier spécial, qui sera appelé Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire.

Conformément aux recommandations du Comité préparatoire que vient d'adopter l'Assemblée générale, le Président du Comité plénier spécial sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-quatrième session extraordinaire.

Pour ce qui est de l'élection du Président du Comité plénier spécial, le Comité préparatoire recommande que son Président, M. Cristián Maquieira, du Chili, exerce les mêmes fonctions au sein du Comité plénier spécial.

Je considère par conséquent que l'Assemblée souhaite élire par acclamation M. Cristián Maquieira Président du Comité plénier spécial à sa vingt-quatrième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite

M. Cristián Maquieira et je lui adresse tous mes voeux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'il vient d'assumer.

Le Bureau de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat en séance plénière.

Les États membres des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies pourront participer aux travaux de la vingt-quatrième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Les membres associés des commissions régionales pourront participer à la session extraordinaire en qualité d'observateurs, tout comme ils ont participé au Sommet mondial pour le développement social.

Les représentants des programmes de l'ONU et d'autres entités du système des Nations Unies pourront faire des déclarations au Comité plénier spécial.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront faire des déclarations au Comité plénier spécial. Étant donné le temps dont nous disposons, un nombre limité d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront également faire des déclarations au cours du débat en séance plénière. À cet égard, j'informe l'Assemblée que les consultations se poursuivent sur la liste des organisations non gouvernementales choisies. Lorsque cette liste sera établie, elle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée générale, il y aura 10 séances plénières au cours des cinq prochains jours, à raison de deux séances par jour : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Étant donné le grand nombre de représentants déjà inscrits sur la liste des orateurs pour le débat de la plénière, j'informe les membres que j'ai l'intention de commencer les séances plénières ponctuellement à 10 heures et 15 heures précises.

À ce sujet, je tiens à assurer l'Assemblée que je me trouverai à la présidence ponctuellement à l'heure

prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier de coopération sur ce point.

Pour ce qui est de la longueur des déclarations dans le débat en plénière, je tiens à rappeler aux représentants qu'en vertu de la décision qui vient d'être adoptée par l'Assemblée, les déclarations ne devraient pas dépasser sept minutes.

Dans le cadre de cette limite, un système de voyants lumineux a été mis en place à la tribune des orateurs; il fonctionnera comme suit : un voyant vert s'allumera au commencement de la déclaration de l'orateur; un voyant orange s'allumera 30 secondes avant la fin des sept minutes; un voyant rouge enfin s'allumera à l'échéance du délai de sept minutes. Je voudrais en appeler aux participants au débat général en plénière pour qu'il coopèrent en respectant ces délais dans leurs déclarations afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs à une séance donnée puissent être entendus à ladite séance.

Je voudrais maintenant attirer l'attention des représentants sur une question relative à la participation de la Palestine en sa qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée se souviendront de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale du 7 juillet 1998 et de son annexe, ainsi que d'une note du Secrétaire général figurant au document A/52/1002 qui souligne l'interprétation par le Secrétaire général de la mise en oeuvre des modalités annexées à la résolution.

J'aimerais en particulier attirer l'attention sur le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 52/250 qui se lit comme suit :

« Le droit de faire des interventions, une explication liminaire ou le rappel des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale n'étant faits qu'une seule fois par le Président de l'Assemblée générale au début de chaque session de l'Assemblée. »

En conséquence, pour la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée générale en vertu de la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, de la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et de la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il soit à nouveau nécessaire de donner d'autres explications liminaires avant toute intervention de la Palestine à cette session extraordinaire.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure au document A/S-24/1 dont l'adoption a été recommandée par le Comité préparatoire de la vingt-quatrième session extraordinaire dans son projet de décision II, au paragraphe 42 de son rapport qui figure au document A/S-24/2. Afin d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner directement l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-24/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la répartition des points de l'ordre du jour, sur décision de l'Assemblée générale, tous les points à l'ordre du jour seront examinés directement en séance plénière.

En outre, le point 8 de l'ordre du jour a également été renvoyé au Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat portant sur le point 8 se déroulera en séance plénière.

Point 8 de l'ordre du jour

Propositions de nouvelles initiatives de développement social

- a) **Examen et évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social**
- b) **Propositions de nouvelles initiatives aux fins de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E.

M. Abderrahman El-Youssoufi, Premier Ministre du Royaume du Maroc.

M. El Youssoufi (Maroc) : D'emblée, permettez-moi d'exprimer tout le plaisir que je ressens d'être présent à cette session extraordinaire ainsi que la satisfaction du Gouvernement du Royaume du Maroc de voir la question sociale érigée au rang de priorité des politiques de croissance et de coopération pour le développement. En effet, en mars 1995, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont abouti, à Copenhague, à un consensus mondial visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir l'emploi et à assurer l'intégration sociale au profit des populations pauvres de la planète. Ce consensus a été couronné par une Déclaration générale et un Programme d'action fondé sur la mise en oeuvre de 10 engagements.

Résolument attaché à inscrire sa politique sociale dans le cadre de cette déclaration générale et à axer son action sur la base des engagements de Copenhague, le Gouvernement de S. M. le Roi, que j'ai l'honneur de diriger, a placé les questions relatives à la démocratie, aux droits de l'homme, à la dignité humaine, aux libertés et aux principes de justice et d'équité, dans le cadre de l'état de droit, au coeur de ses préoccupations.

Dans ce sens, le Gouvernement a conçu et mis en oeuvre une stratégie de développement social visant à traduire dans les faits les objectifs du Sommet de Copenhague. Aussi, déterminé à atteindre ces objectifs, et afin d'être en conformité avec l'initiative 20/20, le gouvernement de mon pays s'est attaché à augmenter les ressources budgétaires dévolues aux secteurs sociaux, qui sont passées de 38,6 % du budget général de l'État en 1995 à 47 % au titre de l'actuelle loi sur les finances.

Ces ressources ont été mises au service d'une politique sociale axée sur l'accès plus large des populations démunies aux services sociaux de base, à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, à la résorption des inégalités, à la réforme de notre système de protection sociale et à l'extension des mécanismes de solidarité. Dans tous ces domaines, le Gouvernement marocain a identifié les besoins, défini les objectifs et arrêté un échéancier à la fois ambitieux et réaliste. C'est ainsi que notre programme d'alimentation générale en eau potable en milieu rural devra permettre d'atteindre en 2010 un taux de desserte de 80 % au profit de 7,3 millions de bénéficiaires. Par ailleurs, le Programme d'électrification rurale générale bénéficiera à

1,5 million de familles en l'an 2010, tandis que le Programme national de réalisation des pistes rurales devra assurer le désenclavement de 6 millions de personnes dès 2004.

En matière de lutte contre la pauvreté, des programmes spécifiques ont été initiés, et des institutions et instruments financiers appropriés ont été créés. Il s'agit en l'occurrence de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, que préside S. M. le Roi Mohammed VI, de l'Agence de développement social et du Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

Concernant la lutte contre le chômage, le Gouvernement du Royaume du Maroc a mis en oeuvre une politique visant à promouvoir l'investissement productif générateur d'emplois grâce à la réforme du système de formation-insertion, la création de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences et la mise en place d'un programme d'auto-emploi au profit des jeunes diplômés.

Dans ce même cadre, nous avons développé un système de microcrédit et entamé la réforme de notre système de protection sociale. Nous nous sommes également engagés à instaurer un régime d'allocation pour perte d'emploi. Par ailleurs, une attention particulière est accordée à l'intégration de la femme dans le développement. Parallèlement à ces réformes, des dispositifs concernant les personnes âgées, les handicapés et l'enfance en difficulté sont en cours de mise en place.

Cette politique a été conçue dans le cadre du dialogue et de la concertation permanente entre l'État, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations syndicales, les acteurs de la société civile et les organisations régionales et internationales, et ce, conformément à notre volonté de faire de la participation citoyenne le fondement d'une gestion partagée et solidaire de notre stratégie de développement social.

En dépit des engagements pris à Copenhague, la réalité de notre planète continue d'offrir l'image de la situation dramatique vécue par de larges couches de la population mondiale. À cet égard, les données récentes du Programme des Nations Unies pour le développement révèlent que 1,3 milliard de personnes vivent en situation d'extrême pauvreté, tandis que 550 millions de personnes souffrent de malnutrition. Cette situation est aggravée en Afrique du fait de l'effet dévastateur

des pandémies, des conflits internes et du fardeau de la dette.

Les mêmes données attestent que la mondialisation s'est accompagnée d'une augmentation du niveau de vie et de l'émergence d'opportunités nouvelles dans d'autres régions du monde. L'apparition de formes renouvelées de protectionnisme, l'emprise de grands réseaux transnationaux dans le système mondial des échanges, le traitement non solidaire de la dette et la régression de l'aide au développement sont à la base de l'évolution différenciée qui caractérise notre monde.

Du fait de cette fracture sociale planétaire, force est de relever avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que beaucoup de pays vivent la mondialisation non comme un facteur de progrès, mais plutôt comme une force destructrice capable, tel un ouragan, de détruire sur son passage en quelques instants vies, emplois et traditions.

À cet égard, qu'il me soit permis de réitérer l'appel que j'ai formulé au Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane en avril 2000, sur l'urgence à agir pour l'instauration de règles commerciales multilatérales plus équitables et de nouvelles modalités de régulation financière et monétaire à même de prévenir les crises économiques et financières internationales. Par ailleurs, la conversion de la dette en investissements au profit des pays du sud à revenus intermédiaires, son allègement voire son annulation pour les pays les moins avancés, notamment d'Afrique, de même que la mobilisation de ressources financières additionnelles pour appuyer les programmes sociaux dans ces pays et accompagner la mise à niveau de leurs économies devraient constituer à l'avenir les axes essentiels des nouvelles politiques de coopération pour le développement.

Sur un autre plan, les travailleurs migrants doivent bénéficier de la protection assurée par les instruments nationaux et internationaux. De même, les pays d'accueil se doivent de ratifier les traités et conventions relatifs à la protection des travailleurs et des membres de leur famille.

C'est à ces conditions que la communauté internationale pourra jeter les bases durables d'une mondialisation solidaire et d'une libéralisation maîtrisée des économies.

Convaincu de la justesse de telles options, le Royaume du Maroc a pris l'initiative, lors du Sommet

euro-africain du Caire, par la voix de son souverain, d'annuler l'ensemble des dettes des pays les moins avancés du continent africain et de lever toutes les barrières douanières sur les produits en provenance de ces pays.

Puisse la rencontre de Genève permettre la formulation de nouvelles stratégies et la mise en oeuvre d'initiatives novatrices à même de rendre opérationnels les objectifs de Copenhague et de transformer le consensus mondial sur le développement social en réalités tangibles pour le quotidien des vastes catégories pauvres de notre planète.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale.

Le Président Obiang Nguema (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais tout d'abord exprimer mes vifs remerciements à la Confédération suisse pour la détermination et le courage dont elle a fait preuve en accueillant cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Après le Sommet de Copenhague de 1995, la communauté internationale se réunit à nouveau dans le cadre d'une session extraordinaire organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour examiner une fois encore l'un des principaux problèmes ayant une incidence majeure sur l'équilibre mondial, à savoir le développement social.

En réalité, la situation actuelle n'est pas très différente de celle du passé. Les statistiques de l'époque montraient que la pauvreté avait augmenté plus rapidement que la croissance démographique mondiale et que les possibilités de développement des pays les plus gravement touchés étaient pratiquement nulles. La communauté internationale devait adopter des mécanismes efficaces de coopération pour lutter contre la pauvreté, encourager la solidarité internationale et créer des emplois rémunérateurs. Tels sont les trois objectifs qui ont été proclamés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague comme étant les objectifs à poursuivre pour le troisième millénaire en vue de hâter un développement social durable dans le monde.

Nous constatons toutefois que la situation mondiale n'a guère changé et que l'avenir reste incertain. Les pays nantis s'enrichissent toujours plus alors que

les pays pauvres sont réduits à la misère. Le chômage augmente à cause du manque d'investissements dans les pays les plus pauvres alors que le produit national brut de ces pays diminue. Le fardeau de la dette extérieure a réduit à néant les possibilités d'investissement dans les secteurs productifs tandis que les secteurs sociaux ne reçoivent pratiquement aucune attention. L'éventail des problèmes connexes se multiplie alors que nous assistons à un exode massif des populations vers les centres urbains et les pays plus accueillants, que les maladies se multiplient et que les taux d'analphabétisme, de morbidité et de mortalité augmentent, que des groupes de population luttent pour leur survie, que l'insécurité sociale ne cesse de croître, etc.

En dépit des efforts faits par les pays pour assurer le maintien de la paix, nous déplorons et condamnons les attitudes provocatrices qui encouragent les guerres fratricides, lesquelles anéantissent les populations et détruisent les maigres infrastructures économiques et sociales des pays en développement.

L'évaluation que l'on peut faire de la situation après 1995 est de manière générale négative pour les pays qui n'ont pas connu une augmentation de leur production nationale. Toutefois, l'expérience de mon pays montre que pour promouvoir un développement social durable, il faut non seulement avoir la paix et la stabilité sociale mais il faut également disposer de ressources économiques en quantité abondante et de diverses sources de financement. Cette tâche ne peut être entreprise par un pays à lui seul, d'autant plus s'il s'agit d'un pays à faible revenu qui ne dispose d'aucune infrastructure de production. Nous devons pouvoir compter sur la solidarité de la communauté internationale dans son ensemble et une volonté politique de coopérer, comme cela a été recommandé dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Mon pays n'a pas bénéficié de cette solidarité et je suppose qu'il en a été de même pour un grand nombre de pays défavorisés. Nous demandons à la communauté internationale, par le biais de cette auguste Assemblée, de prêter davantage attention aux pays qui connaissent des difficultés de tous ordres. L'assistance ne devrait pas être subordonnée à des considérations politiques dont nous ne connaissons pas les causes. En fait, l'aide devrait être précisément accordée aux pays qui sont déstabilisés sur le plan politique en vue d'éliminer les causes profondes de cette déstabilisation. Aucun pays ne souhaite rester pauvre et sous-

développé et aucun gouvernement ne souhaite l'instabilité politique. Un grand nombre de pays manquent de moyens économiques, mais ils manquent également de l'aide et de la solidarité internationales.

Depuis l'adoption, il y a plus de 20 ans, de la résolution de l'Assemblée générale qui appelle les États à réduire leurs budgets militaires et à éliminer les armes nucléaires pour dégager des ressources à l'appui des programmes de développement dans les pays en développement, aucun État Membre de cette organisation mondiale ne peut affirmer qu'il a bénéficié de cette volonté de solidarité de la communauté internationale. Après le Sommet de Copenhague, mon gouvernement a adopté une stratégie nationale pour éliminer la pauvreté et pour encourager la solidarité nationale et la création d'emplois rémunérateurs. Lors d'une réunion sur l'économie nationale organisée dans notre pays en septembre 1997, nous avons défini une stratégie à court et moyen termes en vue d'atteindre ces objectifs.

Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement a organisé une conférence nationale sur le développement rural et la sécurité alimentaire à Malabo, en décembre 1999. Mon gouvernement a signé des accords de coopération avec le Gouvernement cubain et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue de mettre en oeuvre le plan de développement rural et de sécurité alimentaire adopté lors de la conférence dans le but d'encourager la viabilité qui doit caractériser toute notre stratégie.

Pour stimuler la solidarité nationale et la cohésion sociale, le Gouvernement a pris les mesures suivantes : consensus démocratique avec les partis politiques par la signature d'un pacte national juridiquement contraignant, révision et mise à jour des accords du pacte, poursuite des négociations sur un programme de gouvernance convenu, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, création, avec l'aide de l'Institute for Democratic Strategies des États-Unis, d'un institut indépendant pour la promotion et la défense des droits de l'homme et de la démocratie et création d'un parlement sous-régional pour l'Afrique centrale qui devrait avoir son siège en Guinée équatoriale, ainsi que d'une Cour suprême de justice et d'une Commission pour la défense et la sécurité en Afrique centrale. Ces institutions ont besoin d'être appuyées par la communauté internationale.

Pour ce qui est de la création d'emplois rémunérés, le Gouvernement a pris les décisions suivantes :

adopter des mesures de restructuration économique et une politique économique destinée à faciliter l'activité économique pour faire en sorte que le secteur public n'entre pas en concurrence avec le secteur privé, faire du secteur privé le moteur de la croissance, faciliter davantage l'investissement étranger et la coopération en vue de créer des emplois et d'accroître les revenus fiscaux, et promouvoir l'adoption, dans le cadre de notre législation générale du travail, de mesures encourageant la création d'emplois.

Mon pays n'a pas reçu d'aide substantielle de la part de la communauté internationale pour exécuter ce programme et nous ne disposons que des maigres revenus tirés du secteur pétrolier qui est tout nouveau dans notre pays.

Compte tenu de cette situation, il est injuste que mon pays soit classé parmi les pays à revenu intermédiaire de sorte qu'il ne peut obtenir de prêts à des conditions préférentielles.

Tous les pays en développement parleront ici des efforts qu'ils ont entrepris pour résoudre la crise actuelle du développement social. Pourtant, je suis certain que la situation économique mondiale n'a cessé de s'aggraver depuis 1995. Je tiens à rappeler et à réaffirmer ici que la pauvreté, l'exclusion sociale et l'absence d'emplois productifs constituent une atteinte à la dignité humaine.

Les initiatives entreprises jusqu'à présent par la communauté internationale pour venir en aide aux pays les moins avancés se sont avérées très timides et insuffisantes, et ont eu des effets limités. Le développement social dans les pays les moins avancés exige de la communauté internationale une action dynamique et un certain pragmatisme, que l'on trouvait dans le Plan Marshall, et qu'elle s'attaque aux vrais problèmes, comme celui de la dette extérieure, qui sapent toutes les possibilités de développement de ces pays.

Pour être plus précis, nous proposons l'annulation totale de la dette extérieure des pays les moins avancés, avec la seule condition que les ressources ainsi obtenues soient affectées à des programmes de lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois stables et décents, et à l'insertion sociale. Il faudra adopter une stratégie qui prévoira non seulement des mesures internes, mais également une réforme radicale du système économique international actuel, qui doit être plus fermement axé sur la solidarité et l'appui des États, ainsi que sur

la justice et l'équité dans les relations économiques internationales.

Je souhaite que cette session extraordinaire connaisse le plus grand succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Guinée équatoriale de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacob Zuma, Vice-Président de la République sud-africaine.

M. Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avec l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, il y a six ans, le Gouvernement nouvellement élu, ainsi que la population de notre pays, ont hérité d'un système de gouvernance déformé, comprenant des institutions qui entraient directement en conflit avec les impératifs de la croissance économique durable, de développement social et de notre réinsertion dans l'économie mondiale et la communauté des nations.

Nous étions confrontés au défi considérable qui consistait à transformer notre pays, de façon durable et délibérée, afin de faire face à l'extrême pauvreté qui touchait des millions de personnes; à une société polarisée en fonction de la race, en ce qui a trait à la répartition de la richesse et des possibilités; et à une société brutale ayant des niveaux intolérablement élevés de violence, de corruption, de désintégration sociale et de décadence morale.

Lorsque l'Afrique du Sud s'est jointe à la communauté des nations en signant la Déclaration de Copenhague en 1995, ce fut un moment crucial de l'histoire de notre jeune démocratie. Notre engagement envers la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'insertion sociale, la création d'un milieu favorable au développement social, la promotion du plein emploi, le renforcement de la capacité de notre peuple et la mobilisation des ressources pour le développement social avaient une signification particulière pour nous, et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Grâce aux droits et libertés qui font partie intégrante de notre constitution et aux institutions pertinentes, comme la Commission des droits de l'homme, la Commission de l'égalité entre les sexes, la Cour constitutionnelle, l'Ombudsman, etc., nous avons pu garantir la protection et la promotion des droits de l'homme et avons restauré la dignité de toutes nos populations.

Les partenariats entre les secteurs public et privé sont cruciaux à cet égard, notamment les forums mixtes de négociation, comme le Conseil national sur l'économie, le développement et le travail. Ils ont favorisé l'engagement de tous les partenaires sociaux dans de nouveaux partenariats en faveur du développement. Les institutions d'État sont également en voie d'être restructurées afin de leur permettre de promouvoir un esprit de service, de responsabilité et de transparence, et pour éliminer les pratiques corrompues à tous les niveaux.

De grands progrès ont été accomplis pour faire en sorte que les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes bénéficient de soins de santé gratuits. Nos prestations de sécurité sociale sont maintenant accessibles à tous ceux qui y ont droit, sans discrimination de race ou de sexe. Il y a toutefois encore de nombreux défis à relever, dont celui très crucial de la pandémie de VIH/sida qui pourrait annuler tous nos gains. Il est évident pour nous qu'il y a un lien direct entre le VIH/sida et la pauvreté. L'incidence de la pauvreté offre un terrain fertile pour l'exacerbation de cette pandémie.

Nous sommes par conséquent très préoccupés par le fait que des soins de santé et des médicaments vitaux demeurent hors de la portée des personnes qui en ont le plus besoin, dont un grand nombre vivent dans le sud, surtout en Afrique. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale d'intégrer l'éthique du développement humain dans les négociations commerciales et de faire en sorte que les régimes de commerce et de brevets existants ne favorisent pas les sociétés aux dépens des groupes les plus vulnérables de nos populations.

Notre engagement à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'emploi et à renforcer les capacités humaines, est manifeste, compte tenu des initiatives que nous avons prises en vue d'accorder la priorité à l'éducation, y compris au problème de l'analphabétisme et du développement des compétences. Notre engagement à lutter contre le racisme et les inégalités est indéniable. À cet égard, nous allons tenir en Afrique du Sud, avant la fin de cette année, une conférence nationale sur le racisme, et accueillir la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les liens entre la Déclaration de Beijing sur les femmes et les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social doivent être renforcés, puisque les femmes, les enfants et les personnes âgées sont toujours les plus durement touchés par la pauvreté et l'exclusion tant économique que sociale. Pour traduire notre vision et nos objectifs en programmes durables et concrets, il faut que l'environnement régional et mondial soit favorable. Il ne fait aucun doute que la paix et la stabilité sont des conditions préalables à la croissance économique et au développement durable. Nous ne pouvons pas continuer à aborder le développement économique et social sans soulever la question des guerres et des conflits qui font rage partout dans le monde.

Nous sommes donc attachés au règlement des conflits par le dialogue et à l'élaboration d'une capacité de prévention et de gestion des conflits dans nos sous-régions et sur le continent en entier. Toutefois, nos capacités de respecter nos engagements sociaux visant à améliorer la vie des gens dans bon nombre de nos pays est gravement compromise par le service et le remboursement de dettes écrasantes. Ainsi, l'Afrique du Sud réitère une fois de plus son appui à l'annulation des dettes des pays les plus endettés et les plus pauvres qui, pour la plupart, se trouvent en Afrique. À cet égard, le développement de l'Afrique du Sud ne peut être dissocié de celui de ses voisins de la région de l'Afrique australe, ni de celui de l'ensemble du continent.

S'il est vrai que de nombreuses choses peuvent être réalisées et sont en cours de réalisation pour renforcer la réponse nationale à nos problèmes persistants, les accords internationaux relatifs aux échanges libres et équitables et à la promotion de la paix et de la justice sont également cruciaux. La croissance économique dans la région n'a pas suffi à créer des emplois durables. Pour la région, la création d'emploi et la sécurité de l'emploi restent les défis majeurs.

Malgré les programmes visant à créer des emplois publics à forte main-d'oeuvre, les contraintes en matière de ressources ont gravement limité la capacité de la région à encourager la création d'emplois. Des investissements très nécessaires à l'infrastructure et aux initiatives de développement rural ont été retardés par la dette extérieure et les contraintes macroéconomiques.

Les initiatives que nous avons prises dans le cadre de notre système éducatif témoignent également de notre engagement à lutter contre la pauvreté, à encourager l'emploi et à élaborer des capacités humaines. À cet égard, nous passons en revue notre système éducatif pour nous assurer que les connaissances et les compétences soient en rapport avec un monde globalement plus intégré et qu'elles puissent s'attaquer, en même temps, aux problèmes de l'analphabétisme et de l'accès aux emplois pour les pauvres. Conformément à la ratification et à la mise en oeuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les pays, nous voudrions assister à la mise en place de mécanismes chargés de contrôler la mise en oeuvre et la protection de ces droits.

Alors que nous acceptons tous le fait qu'une bonne gouvernance soit essentielle à la protection et la promotion des droits de l'homme, nous ne pouvons pas oublier que cela exige la création d'institutions pertinentes dans le cadre juridique approprié. Ces institutions exigent des ressources humaines, matérielles et financières substantielles. De nombreuses nations du Sud ne disposent pas de ressources nécessaires à cette fin, et auraient besoin d'une assistance technique et financière à long terme. Depuis le dernier Sommet, la plupart des pays donateurs ne respectant pas les engagements pris à Copenhague, le montant global de l'aide publique au développement a diminué. Il faut que les pays donateurs soient sensibles aux besoins spécifiques des nations bénéficiaires et honorent les engagements d'aide sur la base de priorités de développement.

Nous sommes préoccupés, dans nos forums, par la tendance à édulcorer les engagements pris dans Déclarations de Beijing et de Copenhague et à revenir sur ces engagements. Nous ne pouvons certainement ni garder le silence, ni participer à l'annulation systématique des acquis de Copenhague et de Beijing. Nous demandons donc instamment aux pays participants d'honorer les engagements pris à Copenhague et à Beijing, et ceux qui seront pris ici à cette session extraordinaire. Pour nous, en tant que pays en voie de développement, la Déclaration de Copenhague et les engagements de Beijing sont des mesures importantes pour faire face aux problèmes hérités par nos pays, et demeurent en effet importantes dans nos efforts pour créer une vie meilleure pour nos peuples.

L'Afrique du Sud s'engage à mettre en oeuvre l'initiative 20/20 relative au développement social.

Nous demandons instamment à tous les pays d'oeuvrer conjointement à la réalisation de cet important objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République sud-africaine de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge.

M. Hun Sen (Cambodge) (*parle en khmer; texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis très heureux de représenter le Cambodge, et parler en son nom et en celui de son peuple en cette session.

Nous nous réunissons ici à un moment très opportun pour discuter d'un sujet très vaste qui revêt pour chacun d'entre nous une importance directe. Il s'agit de l'une des premières grandes réunions de l'Organisation des Nations Unies au début de ce niveau millénaire, et je suis particulièrement enchanté que cette séance accorde toute son attention au développement social et à la diminution de la pauvreté, en mettant l'accent en particulier sur les pays les moins avancés, sur leurs besoins et leurs handicaps qui résultent de la mondialisation et de ses conséquences.

Cinq années se sont écoulées depuis le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. Ce Sommet avait amené, pour la première fois dans l'histoire, les chefs d'État ou de gouvernement à se réunir pour reconnaître l'importance du développement social et du bien être humain pour tous, et pour accorder à ces objectifs la priorité la plus élevée au vingt et unième siècle. Dans la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action de Copenhague, la communauté internationale a créé un nouveau consensus qui place les peuples au centre de nos préoccupations pour un développement durable, et s'est engagée à éliminer la pauvreté, à promouvoir un emploi complet et productif et à encourager l'intégration sociale afin de créer une société stable, sûre et juste pour tous.

Il est également évident toutefois que les mesures prises en matière de politiques nationales et internationales en vue de réaliser cet objectif ont été inégales. Malgré quelques progrès, peu d'améliorations ont été enregistrées dans certains secteurs clefs, alors que dans d'autres le recul est évident. La mondialisation et les progrès technologiques rapides et sans précédent continuent à la fois d'offrir des possibilités et de poser des

défis pour le développement économique et social. Jamais, dans l'histoire, l'humanité n'a pu développer les possibilités et les capacités scientifiques et technologiques pour créer autant de richesses. Toutefois, le monde n'a jamais connu une telle disparité et de telles inégalités. La révolution technologique et scientifique qui a réduit les distances grâce au développement des moyens de transport et de télécommunication coexiste avec un fossé croissant aussi bien entre la richesse et la pauvreté qu'entre le développement et le sous-développement.

Près de 900 millions de personnes en Asie vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Environ 30 % des Asiatiques n'ont pas accès à une eau propre. Près de 50 % des adultes d'Asie sont illettrés. On peut citer une longue liste de ce type de statistiques, que les économistes en vogue actuellement appellent les défis de la mondialisation. Dans ce contexte particulier, nous nous trouvons dans une conjoncture où nous pouvons inventer un nouveau paradigme exhaustif de développement qui profitera à la majorité des gens et permettra de les élever à des niveaux acceptables d'existence humaine. Dans l'élaboration de ce nouveau paradigme, nous devons accorder une attention accrue et plus complète à la création d'institutions sociales, familles et communautés, qui jouent un rôle crucial dans tout processus de développement. Les croyances ancestrales, les valeurs, les traditions et les modes d'interaction et de comportement, propres à chaque groupe démographique et s'adaptant sans cesse aux exigences de la technologie, font partie de la vie moderne en même temps qu'elles enracent les sociétés et le développement social. Il est essentiel de les préserver et de les renforcer, et de ne pas les laisser disparaître sous l'assaut des influences d'autres modes de vie vantés jusqu'à nos portes par les médias mondialisés. Lorsque les valeurs de base d'une société s'effondrent, il n'est pas facile de reconstruire ce qui a été perdu pour assurer la survie et le progrès futurs.

Le capital social est maintenant enfin reconnu comme un élément important et incontournable du progrès. Un premier progrès consisterait notamment à restaurer le sens du partage qui a régi l'existence humaine depuis l'aube des temps, mais qui, dans les derniers siècles, s'est quelque peu perdu dans la course à la croissance économique. Le partage est une nécessité, pas un acte de charité. Le partage doit se faire entre voisins au niveau interpersonnel, aussi bien qu'entre communautés, entre nations et entre régions. En prati-

quant le principe du partage, je pense que nous serons en mesure de répondre efficacement à notre principale préoccupation actuelle : la nécessité de réduire rapidement la pauvreté croissante et le fossé économique qui ne cesse de s'élargir avec la mondialisation. Partager, alors, signifie offrir de nouvelles possibilités aux pays pauvres et créer les conditions qui leur permettent de bénéficier de la mondialisation. Il est nécessaire à cet effet de transférer davantage de ressources financières, techniques et technologiques et de donner aux pays pauvres les moyens de participer intégralement et équitablement au libre-échange, en leur favorisant l'accès aux marchés développés sans conditions cachées et sans subventions intérieures.

Un pas important a été fait dans la bonne direction avec les dispositions prises pour annuler le lourd fardeau de la dette de certains pays pauvres. J'engage les pays nantis à développer encore cette initiative par le versement de fonds supplémentaires pour aider les pays lourdement endettés. Il faut étendre cette initiative à beaucoup d'autres pays par le biais d'une stratégie mondiale de lutte contre la dette extérieure, prenant la forme de formules souples de réduction et de rééchelonnement de la dette. Il faut, en outre, consacrer davantage de fonds au développement de ces pays, sous forme de dons, plutôt que de prêts, et ce jusqu'à ce qu'un seuil minimal soit atteint.

Toutefois, le Cambodge, qui fait partie des pays les plus pauvres du monde, est très préoccupé par la baisse croissante de l'aide publique au développement enregistrée dans le monde entier et appuie pleinement les efforts visant à porter le plus tôt possible l'aide publique au développement au niveau convenu de 0,7 % du produit national brut des pays développés. L'impact de la crise financière que notre région a connue il y a deux ans a provoqué une tragédie à grande échelle. Cette expérience a montré que les pauvres, groupe le plus vulnérable, sont aussi ceux qui ont le plus souffert de la crise. Il est donc urgent de mettre en place un filet de sécurité sociale permettant de prévenir l'émergence de nouvelles crises et d'adopter des règlements et des mesures de politique générale destinées à assurer le bon fonctionnement des mécanismes du marché. On a consacré beaucoup de temps aux quatre coins du monde à discuter de la nécessité de mettre en place des filets de sécurité sociale et une nouvelle architecture financière permettant de contrôler les flux de capitaux et les opérations spéculatives sur les marchés financiers. Or il est regrettable que jusqu'à présent, aucun

résultat tangible n'ait été enregistré. Il est temps de mettre fin à la rhétorique et de prendre des mesures concrètes pour régler les questions intersectorielles auxquelles doivent actuellement faire face l'économie mondiale et le système financier international, et ce pour maintenir les filets de sécurité sociale dont bénéficient de par le monde des millions de pauvres qui sont vulnérables à toutes sortes de crises.

Il va sans dire que les pays en développement aussi ont un rôle à jouer dans la lutte pour éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi, encourager la démocratie et l'insertion sociale et créer un climat propice au développement social. À cette fin, ils doivent adopter et appliquer des politiques pour préserver la paix et la sécurité au sein des nations et entre elles, renforcer la primauté du droit, assurer l'existence d'institutions publiques efficaces ainsi que la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion des affaires publiques, encourager la participation de tous les citoyens aux décisions qui concernent leur vie et protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris le droit au développement et l'égalité entre les sexes. En outre, les pays en développement doivent appliquer des mesures en vue d'utiliser durablement les ressources naturelles et de protéger l'environnement, pour pouvoir continuer à subvenir aux besoins de toutes les générations à venir.

Enfin et surtout, le renforcement des capacités est un moyen important de créer au niveau national un climat politique, socioéconomique et juridique propice au développement et au progrès social. Il faut par conséquent donner la priorité au renforcement des capacités des pays les moins développés, comme le Cambodge, pour qu'ils puissent atteindre les objectifs ultimes du développement social, y compris l'adoption de stratégies à long terme de croissance durable et de mesures pour appliquer, suivre et évaluer leurs politiques et leur stratégie.

Je me suis borné à souligner à très grands traits les besoins mondiaux dont nous devons débattre et faire l'analyse afin de parvenir à un consensus sur des mesures acceptables et applicables par tous. Je suis convaincu que la vision de l'avenir de l'humanité, sur laquelle nous nous sommes tous accordés et à laquelle nous nous sommes engagés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague adoptés il y a cinq ans, sont entièrement réalisables. Nous n'avons pas besoin de quantités supplémentaires de documents de synthèse. Ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir foi

dans notre savoir collectif, de tirer les enseignements du passé, qui sont immenses, et de consacrer davantage d'efforts et d'énergie à la mise en oeuvre de nos propres engagements. Je souhaite plein succès à l'Assemblée dans ses délibérations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume du Cambodge de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Rexhep Mejdani, Président de la République d'Albanie.

Le Président Mejdani : Monsieur le Président, tout d'abord, j'ai le plaisir de vous exprimer ma haute appréciation pour l'organisation de la présente session extraordinaire consacrée au problème du développement social. Consciente de la grande importance que le problème du développement social a revêtu dans cette période, l'Albanie elle-même a fourni de gros efforts pour atteindre les objectifs de Copenhague. Étant une jeune démocratie, l'État albanais déploie des efforts incessants en vue de consolider l'économie de marché, l'ordre public, les structures institutionnelles démocratiques dans le cadre de sa nouvelle constitution, adoptée il y a deux ans, et sa législation en les perfectionnant de façon continue. Il convient également de prendre acte du processus de décentralisation en cours du pouvoir exécutif central grâce à un souffle accru insufflé au pouvoir local ainsi qu'à l'extension de son champ d'initiative. En dernière analyse, c'est bien là la voie qui permet de concilier la souveraineté nationale avec l'autorité supranationale européenne ou internationale, en même temps qu'avec la mondialisation et son épiphénomène, la régionalisation.

L'État et le Gouvernement albanais, considérant le développement économique comme étant nécessairement un élément important, en même temps qu'une partie intégrante du progrès social ont accordé un rôle prioritaire au développement économique du pays. À cette fin, des mesures concrètes ont été mises en oeuvre pour promouvoir le processus de privatisation dans les secteurs stratégiques de l'économie albanaise, y compris le système bancaire, stimuler et soutenir les investissements locaux et attirer le financement étranger.

Dans le cadre des engagements de l'État et du Gouvernement albanais, tendant à promouvoir le sort de la société albanaise et la réalisation des objectifs fixés au Sommet de Copenhague, je souhaite exprimer ici à cette occasion, ma haute appréciation pour la coo-

opération fructueuse établie entre l'Albanie et la Banque mondiale et cela, non seulement par la mise en oeuvre d'une série de projets importants pour l'économie albanaise, mais aussi par l'élaboration et l'étude de projets concernant le développement social afin de faire obstacle au phénomène délétère qui sévit en Albanie, dans notre région comme du reste dans les autres pays pauvres du monde, à savoir le « brain drain » qui, en même temps qu'il réduit le potentiel civique, intellectuel et démocratique des pays frappés, s'accompagne d'importants préjudices sociaux et pertes économiques.

Je voudrais aussi saluer l'initiative prise récemment par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour fournir leur assistance en vue d'atténuer la pauvreté dans le monde entier, ce qui, à mon sens, constitue une importante avancée pour passer de l'économie sociale de marché à l'économie morale de marché, autrement dit à une économie sociale de marché au niveau planétaire.

En dépit des réalisations que je viens d'évoquer, l'Albanie est confrontée à de multiples problèmes sociaux qui sont le produit direct de la période difficile de transition mais aussi des crises réitérées qui ont frappé le pays et la région et au nombre desquelles ressortent celles qui ont éprouvé le Kosovo. En ce qui les concerne, l'État et le Gouvernement albanais, étudient les voies et les moyens appropriés pour entreprendre une action intégrée visant à atténuer la pauvreté tout en tenant compte du capital social existant au niveau de la communauté, ce qui implique la création de conditions d'existence normale partout où vivent les hommes.

De même, dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement albanais étudiera la possibilité de mettre en oeuvre des programmes de travaux publics qui seront concentrés dans les lieux où vivent les communautés les plus dépourvues, ainsi que des projets concrets et d'action efficaces en faveur des couches les plus défavorisées de la population, comme les personnes âgées, les orphelins et divers groupes d'invalides.

L'engagement de tous les pays de notre région dans l'Initiative du Pacte de stabilité ouvrira, je l'espère, de nouvelles voies de développement à tous les pays qui y participent. Dans ce cadre, le Gouvernement et l'État albanais sont engagés totalement à fournir leur contribution à la stabilisation et au développement à long terme de la région, en soutenant les processus de paix, de tolérance, de coexistence et de mise

en place d'institutions démocratiques dans la région du Kosovo.

Je tiens à indiquer ici que tout le travail accompli à ce jour pour la rédaction des projets de trois volets du Pacte de stabilité aura un impact très positif sur le développement économique et social de toute cette région qui compte actuellement une population correspondant à environ 15 % de celle de la Communauté européenne, alors que son produit brut n'en représente pas plus de 0,7 %. Mais, à mon avis, le point essentiel à souligner ici réside en ce que, pour réaliser tous ces projets il convient de se mettre immédiatement à l'oeuvre. C'est précisément le moment de passer des rencontres et des conférences répétées à des réalisations concrètes, en se gardant de tout type de bureaucratie, en particulier de la bureaucratie financière.

Dans ce contexte je souhaite souligner que nous considérons la libre circulation des hommes, des idées, des capitaux et des marchandises comme le fondement d'un vigoureux développement de l'économie, de la société et, en conséquence, de la démocratie dans notre région. Un espace économique commun dans les Balkans, une sorte de « mini-Schengen » stimulerait vigoureusement les développements souhaitables dans la région, en fournissant le souffle indispensable à la vision d'ensemble elle-même, au concept intégrant du Pacte de stabilité.

Dans le cadre de ces développements positifs, l'Albanie apprécie hautement le rôle actuel de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté européenne, des États-Unis d'Amérique et des autres pays et elle souhaite que l'intérêt manifesté pour l'essor et la démocratisation de la région se poursuive avec le même engagement et la même intensité à l'avenir également.

Pour terminer, permettez-moi encore une fois, Monsieur le Président, de vous souhaiter à vous ainsi qu'aux délégations ici présentes, une session fructueuse pour le plus grand bien de la prospérité et du développement social partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République d'Albanie de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Jaime David Fernández Mirabal, Vice-Président de la République dominicaine.

M. Fernández Mirabal (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom du Président Leo-

nel Fernández et au nom de notre gouvernement, nous nous félicitons de l'organisation de cette session.

Plusieurs sommets mondiaux ont eu lieu au cours des années 90, que l'on pourrait appeler la « décennie des sommets ». Nous pensons, cependant, que le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague résume véritablement les aspirations de nos peuples et l'engagement de notre génération politique.

Nous avons le sentiment de la continuité de l'État. C'est pourquoi en 1996, nous avons mis au point un plan national pour le développement social. Nous avons en effet la conviction que l'un des plus principaux défauts des engagements pris à l'occasion de ces sommets était que l'homme de la rue, tant des pays développés que des pays en développement, et les organisations sociales présentes sur le terrain n'étaient vraiment au courant des engagements contractés par leur gouvernement, et que, par conséquent, aucun secteur social ne se battait vraiment pour promouvoir l'application de ces accords. Aucun citoyen de pays développé n'élève la voix pour que les engagements pris par son pays soient respectés, mais les citoyens de nos pays en développement ne s'organisent pas non plus pour obtenir la réalisation des engagements auxquels ils ont adhéré. C'est pourquoi dans le but de réformer et de moderniser l'État, nous nous efforçons d'élaborer ce plan national pour le développement social en faisant appel à une plus grande participation de tous les secteurs sociaux, organismes gouvernementaux et autorités locales, avec le concours d'institutions multilatérales et bilatérales de coopération.

Nous sommes convaincus que la participation et la décentralisation contribuent à une meilleure prise de conscience de ces engagements et de la façon dont ils doivent être mis en oeuvre. Nous croyons que l'époque où les citoyens bénéficiaient de la bonne volonté et des bonnes intentions de ceux qui détenaient le pouvoir est révolue, car cela favorisait des comportements fondés sur le paternalisme et la prise en charge. Les peuples ne peuvent plus être l'objet de nos bonnes intentions; ils doivent, au contraire, être les acteurs de la dynamique du développement et sentir qu'ils sont un élément à part entière de cette dynamique. Il ne s'agit pas de travailler pour les gens mais avec les gens, ni de travailler pour les peuples mais avec les peuples. C'est ainsi que nous pourrions atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial pour le développement social.

En République dominicaine, nous nous sommes efforcés de consolider nos institutions, dans le respect des règles du jeu, de la démocratie et de la justice, afin de protéger les droits des individus, en particulier ceux des femmes, des enfants et des handicapés. Mais nous nous sommes efforcés de promouvoir non seulement les droits des individus mais aussi leurs devoirs afin de créer un équilibre entre droits et devoirs.

Nous nous sommes attelés à promouvoir l'emploi, ce qui nous a permis de faire reculer le chômage en République dominicaine et de maintenir une croissance de 8 % de notre produit intérieur brut au cours de ces quatre dernières années. Nous avons réussi à réduire de moitié la mortalité maternelle et infantile et à diminuer de plus de 50 % les taux d'abandon scolaire et d'analphabétisme.

Mais cela ne nous a pas permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Nous tenons à souligner que le développement des technologies a créé ce que nous pourrions appeler un « écart digital » entre ceux qui ont accès à Internet et aux nouvelles technologies de la communication, et ceux, nombreux, qui n'y ont toujours pas accès. Cet écart ne cessera d'accentuer les différences entre ceux qui ont des moyens et ceux qui n'en ont pas. C'est pourquoi la République dominicaine a mis en place, cette année, des laboratoires informatiques dans tous les collèges et lycées afin qu'ils aient accès à l'information. Nous nous attaquons dans le même temps au problème de la dette sociale du passé et du manque d'accès de la population aux services de base tout en nous intégrant dans l'ère de l'informatique, de manière à créer en cette nouvelle ère de l'information, un équilibre entre les besoins actuels et les aspirations futures.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'élaborer un programme commun, faisant appel à la participation des gouvernements et de la société civile, afin qu'il y ait un engagement mutuel entre les parties. Il convient de renforcer la coopération, sous la forme non pas de dons mais de financement du développement. Il faut faire preuve d'une plus grande volonté de coopération et réduire les niveaux de bureaucratie dans les organismes de coopération internationale.

Nous réaffirmons la détermination de notre gouvernement et de notre génération politique à lutter chaque jour davantage pour éliminer la pauvreté en faisant intervenir les différentes parties concernées. Nous concevons le développement comme un état de bien-

être dans la dignité; en d'autres termes : qualité de vie mais aussi principes inaliénables comme la liberté et la démocratie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République dominicaine de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. le capitaine (retraité) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana.

Le Président Rawlings (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je dois dire que je suis fort heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à cette vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, les travaux de la session seront couronnés de succès.

Je souhaite également exprimer les remerciements et la satisfaction du Gouvernement et du peuple ghanéens ainsi que des membres de notre délégation à M. Adolf Ogi, Président de la Confédération suisse, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la Confédération suisse pour avoir accueilli cette réunion importante et mis des installations aussi remarquables à notre disposition. Cependant, venant d'Afrique, je ne sais pas qui blâmer pour l'absence d'eau sur la table. L'arrivée de l'été pourrait encore aggraver la situation de ceux d'entre nous dont la peau absorbe davantage de chaleur que ceux dont la peau reflète la chaleur. Je vais avoir besoin d'eau.

À la suite du Sommet mondial de 1995 et en dépit des mesures prises aux niveaux national, régional et international, la situation sociale dans le monde est encore loin des objectifs énoncés lors de ce sommet. Nous sommes venus à Genève pour participer à la session extraordinaire Copenhague + 5 car nous avons tous confiance dans les programmes que nous avons adoptés et les objectifs que nous nous sommes fixés il y a cinq ans. Nous sommes certains que tous nos collègues et tous nos partenaires dans le développement sont également présents et qu'ensemble, nous allons manifester notre détermination de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Pour aussi douloureuses que soient les conséquences à court terme des politiques d'ajustement, nombre de nos pays ont mis en oeuvre ces politiques

dans l'espoir que les relations économiques internationales changeraient et que les bénéfices réels à long terme de ces politiques se feraient éventuellement sentir. Malheureusement, nos attentes n'ont pas été satisfaites. Notre but en matière d'éducation est d'atteindre l'objectif de 100 % de scolarisation fixé lors du Sommet social et de fournir un enseignement de qualité de manière continue.

L'engagement du Ghana à fournir un accès universel aux soins de santé primaires se reflète dans le fait que plus de 60 % du budget du secteur de la santé est affecté aux soins de santé primaires et à la mise en place de structures de soins de santé, notamment dans les régions rurales. Notre stratégie en matière de santé prévoit la fourniture de soins médicaux gratuits pour les femmes enceintes et pour les enfants de moins de cinq ans et les autres mineurs. Le VIH/sida continue de poser un problème non seulement dans mon pays, mais également sur notre continent et dans d'autres pays en développement. C'est pourquoi nous lançons un appel aux pays développés afin qu'ils permettent aux pays en développement d'avoir un accès accru aux médicaments de pointe pour lutter contre cette maladie et pour éliminer la transmission du virus de la mère à l'enfant.

Dans le cadre de notre stratégie de création d'emplois, le code des investissements a été révisé et une zone de libre-échange a été mise en place pour attirer les investisseurs. Un Fonds commun des assemblées de district a été créé pour servir en partie de ligne de crédit afin de permettre la création d'emplois en épaulant les petites entreprises.

Comme certains de mes collègues l'ont déjà dit, la transparence dans la gestion des affaires publiques est un préalable indispensable à la création d'un environnement propice à un réel développement économique et social. Mais la transparence doit prévaloir non seulement dans le monde en développement mais aussi dans le monde développé.

Depuis le Sommet de Copenhague de 1995, un certain nombre de gouvernements des pays en développement en été renversés pour cause de corruption et les pistes ont invariablement mené aux institutions financières et bancaires de certains des pays frères du monde occidental. Lorsqu'en 1995, à Copenhague, j'ai demandé que soient modifiées les règles de la confidentialité et du secret bancaires afin que nous puissions contenir voire arrêter les fautifs comme cela a été le cas pour le blanchiment d'argent et pour les revenus

découlant de la drogue, d'aucuns pensaient que cette idée n'était pas encore réalisable.

Maintenant que le moment est venu et que nous commençons à entendre les signaux d'alarme, je veux poser la question à ceux qui représentent les membres de la Communauté européenne : qu'allons-nous faire? Si nous voulons avoir des systèmes de gouvernance qui soient réellement transparents dans nos pays, les gouvernements des pays développés et leurs institutions financières et bancaires doivent coopérer avec nous. Ils doivent adopter les lois qui s'imposent pour empêcher que les revenus de la corruption amassés dans les pays en développement ne soient mis à l'abri dans leurs pays et leurs coffres-forts. Le cas échéant, les gouvernements des pays développés doivent nous permettre d'identifier et de récupérer certains de ces revenus.

Dans nos pays, les systèmes de gouvernance sont non seulement mis en péril par les militaires et la crainte de coups d'état mais, ce qui est plus important encore, ils sont probablement plus menacés par les civils qui corrompent le processus électoral au moyen de la propagande, de la désinformation et de l'argent sale provenant du pays ou de l'étranger.

Il y a un autre obstacle de taille à la transparence dans la gouvernance, qui doit également retenir notre attention; je veux parler des tentatives qui sont menées pour intervenir dans les processus électoraux de nos pays même lorsque cela est clairement illégal. Bon nombre d'entre nous savent aujourd'hui qu'il semble y avoir une règle tacite dans le monde occidental qui veut que pour qu'on parle de démocratie, à tort ou à raison, dans un pays en développement, le gouvernement en place doit nécessairement se retirer, changer ou être remplacé. Malheureusement, la question de savoir si un gouvernement fonctionne correctement, avec une administration saine ou non, semble déplacée. Et ainsi, les partis d'opposition doivent recevoir l'appui matériel, financier et moral de certains Membres qui se trouvent ici parmi nous pour parvenir à cet objectif. Souvent, cela ne va pas sans saper l'intégrité du gouvernement en place.

Je ne veux pas dire que les gouvernements en place sont irréprochables, mais, compte tenu de l'étendue des activités de désinformation et de propagande menées par certains partis d'opposition – pas tous – dans certains pays en développement et compte tenu de l'efficacité avec laquelle cela est retransmis par les technologies modernes de l'information, notamment

l'Internet, on est presque tenté de pardonner aux étrangers innocents qui sont trompés par cette propagande. Mais certains d'entre nous savent qu'un bon nombre d'entre eux ne sont pas innocents et qu'ils visent par ces actions à satisfaire leurs intérêts personnels. Cela est inacceptable et, avec toutes nos meilleures intentions, nous devons redoubler d'efforts pour mettre un terme à ces agissements.

Que pouvons-nous faire de ces ressources? Franchement, je crois qu'elles doivent être utilisées pour répondre aux besoins essentiels de notre peuple et consolider ainsi une démocratie réelle et authentique.

Lorsque nous sollicitons une aide au développement, ce n'est pas seulement pour satisfaire les besoins fondamentaux de nos peuples. En réalité, si nous ne l'obtenons pas et si par conséquent nous ne sommes pas en mesure d'offrir les services les plus élémentaires, nos peuples vont émigrer vers vos pays, c'est-à-dire les pays du monde développé, où ils ajouteront aux problèmes liés aux réfugiés, à la sécurité sociale et au racisme de vos propres pays. Pour ceux d'entre nous qui cherchons à répondre à ces besoins fondamentaux, les maigres ressources dont nous disposons doivent être détournées en faveur de la prévention ou du règlement des conflits, que ce soit dans nos pays ou dans nos sous-régions. Ces conflits ne sont d'ailleurs pas sans rapport avec la lutte pour le contrôle de nos ressources naturelles, les diamants étant les derniers d'une longue liste de ressources qui ont servi à alimenter les conflits en Afrique. Toutefois, si nous ne réglons pas ces conflits, nous ne pouvons pas parler du développement social de nos peuples, et c'est pour cette raison que nous sommes réunis ici à Genève.

Nous devons adopter des politiques et des programmes qui renforceront la mobilisation des ressources dans ces pays, y compris un allègement de la dette, l'établissement de relations commerciales internationales équitables, et le renversement de la tendance au déclin dans l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs. Les chocs économiques, que vos nations – les nations les plus riches – supportent facilement et considèrent comme de simples désagréments provisoires, entraînent pour nous de graves bouleversements économiques. Au Ghana, par exemple, la faiblesse des prix mondiaux de l'or, du cacao et d'autres produits de base qui sont les éléments vitaux de notre économie, combinée à une forte augmentation des prix mondiaux du pétrole brut provoquent le cahot, non seulement dans notre économie

nationale, mais également dans les économies d'autres pays en développement. Ces crises peuvent facilement se traduire par des répercussions politiques inacceptables. C'est ce que vous voyez sur vos écrans de télévision lorsque l'on parle de la barbarie de notre continent.

Cette fois-ci, compte tenu de cette question particulière, je lance un appel aux pays producteurs de pétrole, dont un grand nombre sont ici je l'espère, pour qu'ils interviennent sur les prix du pétrole brut afin de permettre aux pays pauvres du monde de survivre et de conserver certaines ressources pour promouvoir le développement. Nous faisons de notre mieux dans des circonstances très difficiles, mais nous devons être soutenus pour réussir.

Ne quittons pas Genève après avoir simplement fait de beaux discours sur le développement social. Ne quittons pas Genève en nous contentant d'être satisfaits de la réussite du Sommet. Quittons Genève avec des stratégies pratiques et réalisables qui stimuleront la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Donnons un espoir aux pauvres du monde. Faisons notre devoir envers les peuples éprouvés et méritants du monde défavorisé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République du Ghana de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Hage G. Geingob, Premier Ministre de la République de Namibie.

M. Geingob (Namibie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous rendre hommage, M. le Président, et de vous dire que la population de la Namibie est très fière de vous voir présider l'Assemblée générale. La population d'Usakos, tout particulièrement, m'a fait part de sa fierté de vous voir occuper ces fonctions.

Les Namibiens sont également fiers de voir un autre Africain diriger les travaux de l'organisation mondiale.

Nous rendons également hommage au Président du Comité préparatoire, M. Cristian Maquieira, qui a déployé des efforts louables pour préparer cette très importante session extraordinaire.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer M. Juan Somavía, qui a pris l'initiative de tenir le Sommet mondial pour le développement social.

Compte tenu de la nature et de la vaste portée des nombreux buts et objectifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, la Namibie reconnaît que pour les atteindre, il faut une action et une volonté politique beaucoup plus fermes et globales, ainsi que des ressources financières appropriées. Puisque les 10 engagements sur le développement social sont intimement liés, la Namibie a déterminé que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale étaient les principales questions exigeant une action immédiate. Au cours de nos 10 premières années d'indépendance, nous avons entrepris de nous attaquer à ces questions en élaborant les plans d'action nationaux nécessaires.

Nous avons mis en place et préservé une infrastructure physique qui fonctionne bien, un soutien institutionnel ferme pour le développement des marchés, des politiques économiques saines et un appareil d'administration publique bien organisé. Depuis 1998, le revenu par habitant s'élève à 1 748 dollars, et le taux de croissance réel a atteint en moyenne 3 % par année, tandis que le déficit budgétaire a été maintenu bien en deçà de 5 % et l'inflation à un taux relativement bas, c'est-à-dire en dessous de 10 %. Toutefois, nous estimons que pour éliminer efficacement la pauvreté, il faudra une croissance du produit intérieur brut par habitant soutenue et plus importante.

En Namibie, la pauvreté touche surtout les groupes historiquement défavorisés et, de façon disproportionnée, les populations rurales. En partenariat avec des protagonistes multilatéraux, nous avons adopté une stratégie intégrée de réduction durable de la pauvreté en Namibie. Cette stratégie est axée sur trois domaines clés, et met en lumière la nécessité de promouvoir, dans le contexte de l'engagement de la Namibie en faveur de la décentralisation régionale, une prestation plus équitable et efficace des services publics visant à réduire la pauvreté à l'échelle du pays; une expansion équitable du secteur de l'agriculture, y compris l'examen des options de la sécurité alimentaire et d'autres options de développement des récoltes; et l'identification d'options d'habilitation économique dans les secteurs non reliés à l'agriculture, en mettant notamment l'accent sur le secteur non officiel et le travail indépendant.

Nous continuons de déployer des efforts constants pour mettre en oeuvre nos stratégies et nos programmes d'action, et je tiens à souligner que le fait que certains établissements financiers aient classé la Namibie dans

la catégorie des pays à revenus moyens compromettra nos chances d'avoir accès aux ressources financières requises pour l'application efficace de notre stratégie de lutte contre la pauvreté.

La propagation rapide du VIH/sida en Namibie menace les acquis économiques et sociaux que nous avons réalisés à ce jour. Le VIH/sida représente donc pour nous un grand défi au développement. Nous réitérons par conséquent notre appel pour disposer de médicaments abordables contre le VIH/sida, et d'autres maladies qui y sont liées. En outre, la communauté internationale devrait se donner la main et compléter les efforts des pays africains dans leur lutte contre le paludisme.

Dans le domaine de la création d'emplois, nous avons créé des programmes à forte intensité de main-d'oeuvre, qui se présentent comme remèdes substantiels pour développer l'emploi et stabiliser les revenus durant les périodes de sécheresse et de construction d'infrastructures.

En ce qui concerne la protection sociale, nous avons pu établir à la fois des projets de dons et de contribution. Les pensions sociales pour les personnes âgées constituent de loin le filet de sécurité le plus important en matière de transfert officiel d'allocations et représente plus de 2 % du produit national brut. En plus des pensions sociales, les subventions d'invalidité et les prestations sélectives pour l'enfant et la famille constituent des parties importantes du filet de sécurité. Afin d'élargir les domaines de couverture sociale, nous avons récemment adopté une nouvelle législation – la loi de subventions pour les anciens combattants – qui prévoit la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les anciens combattants.

En plus de ces programmes, nous avons aussi créé un plan de protection maternité obligatoire ainsi qu'un fonds de compensation des employés qui sont tous les deux financés grâce aux contributions des employeurs et des employés.

La Namibie reconnaît que la mondialisation a stimulé la croissance et la prospérité et augmenté les possibilités pour des millions de personnes dans le monde entier, en même temps qu'elle a diminué les perspectives pour les plus nations les plus pauvres et renforcé les inégalités dans les nations du monde et entre elles. Nous pensons que des politiques économiques rationnelles, la transparence et l'obligation redditionnelle sont les ingrédients cruciaux pour un déve-

loppement social efficace. Par conséquent, des partenariats avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux sont requis pour encourager avec succès un développement durable.

Notre but est de créer une société pour tous, où tout individu, chacun avec ses droits et ses responsabilités, ait un rôle actif à jouer. Par conséquent, la prise en compte des sexes est considérée comme une priorité.

Nous faisons appel à la communauté internationale pour appuyer les efforts que nous déployons afin de créer des services d'infrastructure importants. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux écarts systématiques et aux asymétries qui affectent le fonctionnement du système du commerce international et qui limitent les perspectives de croissance des nations les plus pauvres. Il n'est plus réaliste de nos jours de s'attendre à ce que les pays en développement encouragent de façon significative le développement économique et social dans leur pays, tout en continuant en même temps d'assurer le service de la dette. La dette des pays en de développement doit donc être annulée – et annulée maintenant à cette conférence.

Les problèmes actuels affectent l'ensemble de la communauté mondiale. Nous devons par conséquent mettre au point des réponses locales aux problèmes mondiaux. Ensemble, faisons en sorte que le XXI^e siècle devienne une nouvelle ère de progrès, de solidarité et d'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République de Namibie de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho.

M. Mosisili (Lesotho) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire combien ma délégation se félicite de vous voir assurer la présidence de cette session extraordinaire particulièrement importante de l'Assemblée générale qui s'intitule « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ». Vous pouvez compter sur le soutien total et la coopération de ma délégation. Permettez-moi également d'adresser notre profonde reconnaissance au

gouvernement et au peuple de la Suisse pour leur accueil si gracieux en cette session extraordinaire.

Il y a cinq ans à Copenhague, s'est tenu l'un des rassemblements des chefs d'État ou de gouvernement les plus importants pour tracer une nouvelle voie vers une réponse de l'humanité au défi posé par le triple fléau de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale. Les engagements pris à cette occasion par les chefs d'État ou de gouvernement étaient d'une importance capitale puisqu'ils marquaient l'ouverture d'une ère nouvelle dans laquelle la position centrale du peuple dans le processus du développement a été reconnue. Nous nous retrouvons ici, cinq ans plus tard, pour faire le bilan de ce que nous avons réalisé afin d'assumer les tâches que nous nous étions fixées : de quelle manière nous avons réussi à réduire la pauvreté, à faire progresser l'accès à des travaux rémunérés et à accélérer l'intégration sociale. Un regard en arrière est important non seulement pour reconnaître les succès et relever les échecs de nos efforts passés, mais aussi pour créer une base solide pour des programmes futurs.

L'un des phénomènes qui a suscité des réactions vives au cours de la période qui se situe entre le Sommet de Copenhague et cette session extraordinaire de Genève a été la mondialisation. Ce cheval emballé est doté de la capacité d'emmener très loin les cavaliers forts et doués qui peuvent rester en selle tandis qu'il fonce à toute allure, à une vitesse vertigineuse. Le même cheval, cependant, peut renverser les plus faibles, les cavaliers les moins doués. Malheureusement, la grande majorité d'entre nous se constitue de cavaliers faibles et peu doués, qui ont besoin d'être aidés pour rester en selle, et aller le plus loin possible.

La nécessité d'aider les pays en développement les plus faibles, victimes d'une chute du cheval de la mondialisation, à atténuer ses conséquences graves, est apparue de manière spectaculaire par le renversement des progrès que les pays de l'Asie du Sud-Est avaient réalisés en réduisant la pauvreté au moment où ces progrès ont été effacés d'un seul coup durant la crise financière de 1997. Cette crise a souligné l'incapacité de ces pays à compenser les ravages causés par les mouvements instables des capitaux à court terme.

Permettez-moi de faire brièvement part à l'Assemblée des efforts que notre nation est en train d'accomplir afin de s'acquitter des engagements contractés à Copenhague. Depuis Copenhague, la stratégie adoptée par le Lesotho dans ses efforts en vue du

développement a consisté à mettre en relief le développement humain durable. À cet égard, nous avons conçu un plan de réduction de la pauvreté qui repose avant tout sur l'idée qu'il faut donner aux gens les moyens de vivre une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et de disposer des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le plan a identifié comme priorités la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services sociaux destinés aux pauvres, la création de possibilités d'emploi et de revenus pour les pauvres et la lutte contre la dégradation de l'environnement qui est due à la pauvreté. Le Fonds social du Lesotho pour le développement communautaire a donc été créé à l'aide de nos propres ressources dans le but de financer ces activités.

S'agissant de la création d'emplois, nous réduisons actuellement notre dépendance à l'égard du secteur public qui est le principal employeur, en créant un climat permettant au secteur privé de compléter le secteur public. Le Gouvernement rationalise également son cadre institutionnel de réalisation de travaux publics afin d'augmenter leur efficacité et de leur permettre d'absorber plus facilement le grand nombre de chômeurs. En outre, alors que la population active nationale trouve de plus en plus d'emplois dans le secteur non structuré nous procédons à un renforcement des liens qui existent entre les secteurs structuré et non structuré, nous améliorons l'infrastructure rurale, offrons des possibilités d'accroissement des compétences pour les petits entrepreneurs et élargissons les débouchés ainsi que l'accès au crédit et notamment au micro-crédit.

Pour le secteur de la santé, un réseau bien développé de services est en place grâce à la coopération qui existe entre le Gouvernement, les églises et les organisations non gouvernementales avec le soutien et l'aide de plusieurs partenaires de développement. L'accès aux services de santé a été amélioré, même dans les régions les plus lointaines, dans la mesure où la priorité est accordée aux soins de santé primaires. Quatre-vingt pour cent de la population a maintenant accès à des équipements sanitaires et on estime que 56 % de la population dispose d'eau potable.

Des progrès considérables ont également été faits en ce qui concerne l'espérance de vie et la réduction de la mortalité infantile. En fait, la mortalité infantile est passée de 85 ‰ en 1986 à 74 ‰ en 1996, alors que l'espérance de vie est passée de 55 à 59 ans pendant la même période de référence. En outre, un programme

général de réforme sanitaire est en train d'être mis en oeuvre. Ce plan découle du fait que l'on a compris que les acquis obtenus dans le passé dans le domaine de la santé ont reculé, notamment en raison de l'apparition de la pandémie de VIH/sida, de la réapparition de la tuberculose, de l'accroissement de la population et de l'insuffisance des ressources.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a accordé la priorité au développement du jeune enfant et à l'éducation primaire de base. À partir de cette année, l'instruction primaire gratuite a été introduite pour la première année d'école et sera introduite chaque année pour les classes suivantes. On est également parvenu à des améliorations qualitatives de l'enseignement en réduisant le nombre d'élèves par classe et par enseignant. Un effort délibéré a également été fait pour accroître les crédits budgétaires accordés à l'éducation de 4 % pour an jusqu'à ce que nous atteignons le niveau d'efficacité voulu. À cet égard, le crédit budgétaire accordé à l'éducation est passé de 81,2 millions de maloti en 1990 à 518 millions de maloti cette année, ce qui représente 28 % du budget national – soit de loin le crédit le plus important attribué à un secteur donné.

On ne saurait toutefois trop insister sur la pression que cette entreprise colossale impose aux maigres ressources financières du Lesotho. Pour que nous puissions parvenir à nos objectifs dans le domaine social, il est nécessaire de renforcer le pouvoir d'action des femmes. La discrimination à l'égard des femmes entrave donc nos efforts dans ce domaine. Afin de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Lesotho a modifié plusieurs lois; ainsi, la Loi agraire de 1979 a maintenant été amendée pour permettre aux veuves de jouir sans restriction du droit d'hériter des biens immobiliers de leur mari. De même, la Loi sur les pensions de 1966 a été amendée pour permettre aux femmes de recevoir des pensions sur une base semblable à celle qui s'applique à leurs homologues masculins. En outre, notre nouveau code de travail interdit clairement la discrimination à l'égard des femmes et rend passible de poursuites le licenciement des femmes pour cause de grossesse.

En ce qui concerne la gouvernance, nous sommes déterminés à élaborer et préserver une fonction publique de haute qualité qui entreprendra les activités essentielles au maintien de l'ordre public, de la protection et du respect des droits de l'homme ainsi que de la prestation de services sociaux. Ainsi, le Gouvernement met actuellement en place un programme de réforme de

la fonction publique qui permettra de réduire les effectifs de la fonction publique et d'améliorer les conditions de service et le moral des fonctionnaires.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis, comme je viens de le dire, la bataille n'est pas encore gagnée, loin de là. La pauvreté reste très étendue au Lesotho et constitue le plus grand obstacle au développement humain. C'est pourquoi notre stratégie continuera de privilégier le développement humain durable dans les années à venir. Nous nous efforcerons délibérément de continuer à orienter les ressources nationales vers les secteurs où il y a la plus forte concentration de pauvres et de continuer à mettre en oeuvre des projets spéciaux de création d'emplois.

Malgré les efforts destinés à accroître l'accès à l'éducation, la tendance générale en ce qui concerne la scolarisation continue de préoccuper le Gouvernement du Lesotho. Les derniers chiffres indiquent que 69 % des enfants âgés de 6 à 12 ans ont fréquenté l'école en 1997, contre 75 % en 1990. En outre, il continue d'y avoir une disparité entre le nombre de filles inscrites à l'école et celui des garçons. De manière générale, le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire est supérieur à celui des garçons parce que les garçons doivent traditionnellement garder le bétail. Un autre problème est le taux élevé d'abandon scolaire et de redoublement que nous espérons corriger avec l'introduction de l'enseignement primaire gratuit.

Le Gouvernement du Lesotho continue de suivre de près ces événements et s'appliquera à augmenter les ressources consacrées au Ministère de l'éducation et notamment à l'enseignement primaire.

Bien que, comme je l'ai dit plus haut, des progrès considérables aient été réalisés dans le domaine de la santé, je voudrais souligner que la pandémie de VIH/sida aura des conséquences désastreuses pour nos efforts de développement.

Les cas de VIH/sida se multiplient, et les problèmes que nous rencontrons dans ce domaine sont encore aggravés par le manque de données précises en la matière. Cependant, les quelques données dont nous disposons montrent que le groupe le plus durement frappé est celui des personnes de 15 à 49 ans. Les femmes enceintes sont également de plus en plus touchées. Nous sommes conscients de ce problème, et estimons que cette pandémie ne concerne pas le seul secteur de la santé et que tous les secteurs devraient travailler de concert pour lutter contre ce fléau. À cet égard, nous

mettons la dernière main à un plan national stratégique de politique de prévention et de contrôle du VIH/sida, qui englobera tous les secteurs et qui donnera une envergure véritablement nationale à notre action.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, des progrès ont été observés mais seulement environ 56 % de la population rurale est desservie en raison du manque de ressources et de l'inaccessibilité de certaines zones reculées. Quant aux installations sanitaires, leur coût est prohibitif pour les pauvres. Finalement, nous faisons des efforts pour aider les pauvres en leur fournissant les instructions sanitaires nécessaires pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause en matière d'hygiène du milieu.

Le Gouvernement du Lesotho est pleinement déterminé à édifier une culture fondée sur la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la constitutionnalité. En 1993, après 20 années de gouvernements non élus, le Lesotho a organisé des élections qui ont marqué le retour à la démocratie. D'autres élections ont eu lieu en 1998 mais, elles ont malheureusement été contestées par trois des partis politiques qui ont perdu, et les protestations de ces derniers ont entraîné des actes de violence qui ont donné lieu à des pillages et des incendies d'entreprises. Cette situation, à laquelle s'est ajoutée une mutinerie de jeunes officiers, a mené le pays au bord de l'effondrement, et des troupes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont dû alors intervenir pour rétablir l'ordre.

Cette situation a eu des incidences néfastes sur l'économie en raison de la fermeture et de la liquidation de plusieurs entreprises et des pertes d'emplois qui en ont résulté. L'économie du Lesotho a alors plongé dans la récession, et son taux de croissance annuel est passé de 8 % en 1997 à 5,5 % en 1998. Une fois encore, grâce à l'intervention de la SADC, tous les partis politiques se sont réunis pour constituer l'Interim Political Authority (Autorité politique intérimaire), organe responsable de l'organisation de nouvelles élections. Celles-ci devraient avoir lieu au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Dans le même temps, le Gouvernement met en oeuvre un programme de reconstruction qui vise à promouvoir un climat de réconciliation politique permettant de consolider les gains et la culture démocratiques; à canaliser les énergies afin de jeter les bases d'un développement humain durable; à réaliser les

principaux objectifs nationaux en matière de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois, d'intégration sociale et de protection des sols; à créer un environnement propice à la croissance économique; à attirer et à accroître les investissements étrangers; à favoriser des services publics efficaces à tous les niveaux en garantissant la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme; et à encourager une plus grande participation de la société civile au développement.

Enfin, je terminerai en disant que la mondialisation est mue par les forces des marchés et que le vecteur de ces forces est le secteur privé, en particulier les sociétés multinationales. Cependant, les secteurs de l'éducation et de la santé, qui sont à la base de notre programme de développement social, n'attirent pas facilement les fonds du secteur privé. On ne peut s'attendre à ce que les pays en développement remportent la lutte menée contre la pauvreté à eux seuls avec leurs ressources financières limitées. L'augmentation de l'aide publique au développement et la réduction de la dette pas seulement pour les pays pauvres très endettés, comme l'envisagent actuellement les stratégies mondiales de réduction de la dette, mais aussi pour les pays les moins avancés accablés par le fardeau de la dette, constituent des impératifs absolus.

Au moment où nous mesurons notre degré de fidélité à l'esprit de Copenhague, il apparaît clairement que nous sommes encore loin d'avoir réalisé notre engagement à coopérer en tant que famille humaine. Les faibles ressources allouées au développement des pays en développement ne sauraient suffire à gagner la lutte contre la pauvreté. À défaut d'autre chose, c'est là au moins une situation qui doit être corrigée au cours de la période de l'après-Genève.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Ritter, Vice-Premier Ministre de Liechtenstein.

M. Ritter (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Je souhaiterais tout d'abord adresser mes remerciements au Gouvernement et au peuple de la Suisse pour leur hospitalité et pour l'excellente organisation de cette réunion.

Cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, où nous avons exprimé notre volonté de donner une priorité accrue au développement social dans nos objectifs d'action aux plans national et international, et où nous avons décidé

de placer les populations au centre de nos efforts de développement, nous nous réunissons ces jours-ci pour renouveler notre attachement à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du plein emploi productif et de l'intégration sociale afin d'édifier une société stable, sûre et juste pour tous.

Bien que toutes sortes de nouvelles mesures et de nouveaux programmes aient été lancés au niveau national ces dernières années, la situation dans le monde ne s'est pas améliorée autant que nous l'aurions souhaité. Même dans certains domaines essentiels, on observe un recul évident. Par conséquent, nous sommes fermement convaincus qu'il faut continuer de déployer des efforts concertés et globaux en vue d'appliquer les 10 engagements que nous avons tous acceptés il y a cinq ans. Dans le document final que nous adopterons cette semaine, nous allons non seulement réaffirmer les engagements de Copenhague en passant en revue leur mise en oeuvre mais aussi adopter de nouvelles mesures.

L'élimination de la pauvreté reste un des points prioritaires à l'ordre du jour des politiques nationales et internationales, alors que le fossé entre pays riches et pays pauvres continue de s'élargir en dépit des plans, programmes et mesures lancés depuis le Sommet. Nous pensons que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, les institutions démocratiques et l'économie de marché favorisent le développement économique et social. C'est pourquoi nous avons toujours cherché à promouvoir ces droits et principes au sein des instances compétentes.

Il est évident que pour améliorer le développement économique et social les valeurs ne suffisent pas et que les ressources appropriées sont nécessaires. En contribuant à divers programmes et projets, le Liechtenstein voudrait ainsi exprimer son appui constant à la lutte internationale contre la pauvreté. Nous estimons que les efforts déployés en faveur de la cohésion sociale, de la tolérance mutuelle, de la justice et de l'égalité représentent des défis importants qu'il n'est possible de relever qu'en étroite collaboration avec tous les pays.

Au Liechtenstein, nous nous trouvons dans une position privilégiée car nous sommes en mesure d'offrir à nos habitants un filet complet de sécurité sociale et d'aide financière. Au cours des dernières années, la situation en matière de chômage s'est améliorée lentement dans la plupart des régions du monde

mais elle continue de constituer l'un des problèmes les plus importants, et ce, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir l'égalité entre les sexes, et la discrimination fondée sur le sexe doit être éliminée, surtout sur le marché du travail. Pour ce faire, il faut non seulement garantir le droit à un salaire égal pour un travail égal, mais également adopter d'autres garanties juridiques pour se prémunir contre toute forme de discrimination sur les lieux de travail. Le Liechtenstein a garanti ces droits en adoptant en mars 1999 la Loi sur l'égalité. Des mesures additionnelles sont nécessaires, en particulier pour donner aux femmes un pouvoir d'action afin qu'elles participent aux prises de décisions publiques et à leur mise en oeuvre, et qu'elles puissent occuper des emplois rémunérateurs et aient accès à toutes sortes d'emplois à tous les échelons.

Par ailleurs, les hommes doivent être encouragés à assumer leur part des responsabilités familiales et sociales. Pour qu'ils puissent le faire, il faudra, en particulier, assurer une plus grande souplesse en matière d'aménagement du travail et mettre en place des garderies de qualité. Chaque année, le Gouvernement du Liechtenstein passe en revue la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et prend un ensemble de mesures visant à atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, et ce, dans toutes les sphères de la vie.

L'intégration sociale constitue une autre question cruciale dans un monde hanté par des conflits ethniques violents, le racisme et d'autres formes de discrimination. Nous avons dû admettre que la prospérité et le bien-être social à eux seuls ne peuvent pas prévenir

la souffrance psychologique, la désintégration sociale ou un taux élevé de suicides. Nous devons au contraire, partir du principe que la prospérité entraîne une insatisfaction et une incertitude accrues, de l'égoïsme et un manque de solidarité.

Nous nous sommes rendu compte que lorsque l'on fournit une aide financière sans rien attendre en retour, les gens qui en bénéficient deviennent de plus en plus exigeants. En même temps, leur volonté et leur capacité de prendre soin d'eux-mêmes diminuent. Les gens ne doivent pas être réduits à être des objets passifs de l'aide sociale.

Par conséquent, nous en sommes arrivés à la conclusion que, lorsqu'une aide est accordée, il est raisonnable d'attendre quelque chose en retour, quelque chose que la personne intéressée est en mesure de fournir, compte tenu de ses capacités et de ses possibilités. Évidemment, les gens dans le besoin ont droit à une aide matérielle et psychologique, mais le principe selon lequel il faut obtenir un service en retour est un élément clef de notre politique sociale.

La coopération et l'engagement sont les éléments qui façonnent la cohésion sociale. Il faut soutenir par tous les moyens possibles les réseaux sociaux, les familles, les quartiers, les associations de bénévoles et les nouvelles cultures de gestion. Dans l'esprit de la conférence de Copenhague, des efforts similaires doivent être déployés pour améliorer la base matérielle afin d'accumuler un capital social. Il n'y a pas de développement inéluctable; il y a plutôt des décisions politiques et économiques qui entraînent soit la destruction soit l'accumulation du capital social.

La séance est levée à 13 h 45.